

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Juin 2002



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DEUX, le LUNDI 24 JUIN, à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de **trente quatre**, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date des 14 et 18 juin 2002.

Membres présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Maurice ORENSTEIN ; M. Jean QUERBES Mme Nadège LAUZZANA; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; M. Michel COUDERC ; M. André MAZIERE ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; Adjoint -; M. Jacques CLOUCHE ; M. Michel CAMINADE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean-Claude DISSES ; Mme Catherine PITOUS ; Mme Marie-Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Patricia HENRY ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR; Mme Laurence MAIOROFF; M. Jean Louis MAUROUX - Conseillers Municipaux

Membres Excusés :

| | | |
|--------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Mme Lucette LOUSTEAU | donne pouvoir à | Mme Nadège LAUZZANA |
| Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET | donne pouvoir à | Mme Laurence MAIOROFF |
| Mme Marie-Françoise MASSALAZ | donne pouvoir à | M. DIONIS du SEJOUR |

Membres Absents :

Mme Marie-Josèphe CABRIT - M. Jean Paul LOUAN

SOMMAIRE

| <i>N° du rapport</i> | | <i>Page</i> |
|----------------------|--|--------------|
| | Préambule | <i>p. 6</i> |
| | Décisions du Maire | <i>p. 11</i> |
| 01 | Compte administratif - Exercice 2001 | <i>p. 12</i> |
| 02 | Affectation des résultats – Exercice 2001 | <i>p. 32</i> |
| 03 | Approbation du compte de gestion 2001 du Trésorier Principal Municipal | <i>p. 37</i> |
| 04 | Décision modificative n°1 – Exercice 2002 – Budget principal et budgets annexes | <i>p. 38</i> |
| 05 | Acquisition d'un immeuble situé 23 rue Fon de Raché | <i>p. 48</i> |
| 06 | Mise en conformité des feux tricolores – Approbation du DCE | <i>p.49</i> |
| 07 | Mise en place du principe d'institution de la PVNR sur le territoire de la Commune d'Agen | <i>p.53</i> |
| 08 | ZAC des Tanneries - Aménagement de la rue Remparts Ste. Foy – Approbation du DCE | <i>p.54</i> |
| 09 | Rues du Foirail et de la Masse - Aménagement EP et extension EU – Approbation du DCE | <i>p.56</i> |
| 10 | Quartier des Trois Gonelles – Extension E.U. - Approbation du DCE | <i>p.58</i> |
| 11 | Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement | <i>p.60</i> |
| 12 | Adhésion à l'association CRIIRAD | <i>p.66</i> |
| 13 | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 1996/1998 - Versement des subventions Ville | <i>p.68</i> |
| 14 | Achat de carburants - Appel d'offres | <i>p.70</i> |

| | | |
|-----------|---|---------------|
| 15 | Contrat de ville 2002 – Investissements – Travaux territoire sud-est quartier Tapie-Mondésir - Projet de construction d'une salle polyvalente : Approbation du plan de financement | <i>p.72</i> |
| 16 | Aménagement du temps de l'enfant – Versement des subventions aux associations pour la troisième période de l'année scolaire 2001 – 2002 | <i>p. 78</i> |
| 17 | Restauration Scolaire – Avenant n°3 au contrat de concession | <i>p. 79</i> |
| 18 | Crèches municipales – Redevance pour le deuxième enfant d'une même famille fréquentant la crèche | <i>p. 84</i> |
| 19 | Contrat de ville -Demande de subventions pour 2002 | <i>p. 87</i> |
| 20 | Politique de la ville - Dispositif Ville-Vie-Vacances : Demande de subvention pour 2002 | <i>p. 95</i> |
| 21 | Politique de la Ville - Redevances pour les sorties et camps | <i>p. 97</i> |
| 22 | Politique de la ville - Subvention exceptionnelle à la FOL | <i>p. 98</i> |
| 23 | Régie de quartier Agen Sud-Est - Signature de l'avenant n°4 à la convention du 16 novembre 1998 | <i>p. 99</i> |
| 24 | Modification du tableau des effectifs | <i>p. 101</i> |
| 25 | Centre nautique Aquasud – Révision des tarifs | <i>p. 103</i> |
| 26 | Conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs par les collègues | <i>p. 108</i> |
| 27 | Convention de partenariat culturel avec l'association des Chants de Garonne | <i>p. 109</i> |
| 28 | Musée des Beaux-Arts – Donation de deux œuvres d'art par l'artiste Pierre PATUREAU | <i>p. 110</i> |
| 29 | Subventions aux associations | <i>p. 111</i> |

| | | |
|-----------|--|---------------|
| 30 | Avenant à la convention de reversement de la taxe professionnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Boé | <i>p. 114</i> |
| 31 | Garantie d'emprunt à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la construction de 22 logements rue de Cartou à Agen | <i>p. 118</i> |
| 32 | Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués | <i>p. 120</i> |

M. VEYRET

Nous avons passé les quinze minutes habituelle permettant à chacun d'arriver.

J'ouvre donc la séance du conseil municipal par la lecture des pouvoirs qui me sont parvenus :

Mme LOUSTEAU à Mme LAUZZANA
Mme MASSALAZ à M. DIONIS du SEJOUR
Mme FRANCOIS-PONCET à Mme MAIOROFF

Le quorum est atteint. S'il n'y a pas d'opposition, Mme Bories-Matallah est désignée comme secrétaire de séance.

Vous avez reçu le compte rendu de la précédente réunion du Conseil le 13 mai dernier. Sans commentaires de votre part, le compte rendu est adopté.

Passons à l'étude de l'ordre du jour. A préalable, je dirai deux choses :

La première est que, par arrêté du 17 mai 2002, Madame la Préfète a nommé M. Paul Chollet Maire honoraire de la Ville d'Agen. Je tenais à en informer l'ensemble du Conseil municipal et présenter toutes mes félicitations à M. Paul Chollet pour cette nomination tout à fait méritée, vu les années qu'il a consacrées à la ville.

Ensuite j'accueille, au sein de ce Conseil municipal, le nouveau député de la circonscription. Bien sûr, j'aurais préféré que ce soit un autre ; mais je suis satisfait que le député reste au sein du Conseil municipal.

Nous nous retrouvons dans la situation inverse de ce qui s'était passé, il y a quelques années. C'est la règle démocratique et je m'en satisfais. A l'époque je me souviens avoir aidé la ville d'Agen chaque fois qu'elle l'a demandé. Je pense que le nouveau député se mettra à la disposition du Conseil municipal et de la Municipalité pour apporter toute son aide sur un certain nombre de dossiers.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire et chers collègues, je vous remercie sincèrement pour vos félicitations quant à mon élection.

Si vous le permettez, je tiens à dire à mes collègues mon état d'esprit et celui de l'opposition municipale, à l'issue de cette période électorale.

Nous abordons maintenant une longue période de cinq ans, sans élection nationale ou municipale, -les élections locales cantonales et régionales de 2004 étant les

seules prévues à notre calendrier de 2002 à 2007-. D'autre part, l'orientation politique de notre pays est a priori –et sauf événement majeur- fixée pour 5 ans et les députés élus le 16 juin sont les représentants légitimes du peuple français pour les cinq années qui viennent. Quant à l'orientation municipale, elle est aussi fixée pour la même durée : vous êtes le Maire légitime des agenais et nous-mêmes les représentants légitimes des agenais jusqu'en 2007.

Nous avons donc devant nous une longue période de gestion avant de retourner devant les électeurs. Cela nous donne une vraie chance pour travailler sur le fond, dans la sérénité, et chacun dans son rôle pour le développement d'Agen et de son agglomération, ainsi qu'à l'amélioration quotidienne de la vie des agenais et des agenais.

L'opposition municipale, quant à elle, sort renforcée de cette période électorale, dans une élection où l'engagement de la très grande majorité des élus locaux de la circonscription d'Agen-Nérac en faveur de la majorité présidentielle a joué un rôle déterminant sur l'issue de cette élection. Elle a pris toute sa part dans ce scrutin, notamment sur la ville d'Agen, rassemblant 53 % des voix, arrivant en tête dans 16 bureaux sur 23. Un an après notre défaite aux municipales, l'opposition municipale a fait la preuve de son unité dans les combats politiques décisifs, de son efficacité électorale, ainsi que de son enracinement durable dans le corps électoral agenais.

Nous restons lucides, nous restons modestes. Nous savons qu'aucun scrutin ne ressemble à un aucun autre. Mais sans grand risque de nous tromper, nous pouvons dire que nous sommes les représentants –bon an, mal an- d'une moitié du corps électoral agenais.

De ce constat, nous ne tirons qu'une seule demande, M. le Maire : prenez le temps de nous écouter ! Prenez le temps de nous écouter plus que vous ne l'avez fait la première année. Vous ne perdrez pas votre temps, pour la qualité des décisions finales que vous prendrez et leur acceptation en profondeur par le corps électoral agenais.

Vous ne perdrez pas votre temps, M. le Maire, à écouter Jean Pinasseau, M. Thérèse François-Poncet et Jean Louis Mauroux sur le lien à entretenir avec le monde associatif, culturel et social.

Vous ne perdrez pas votre temps, M. le Maire, à écouter Jacques Raunier et Danielle Metge quant au dialogue social à mener à l'intérieur de cette maison et les arbitrages à faire concernant les finances municipales.

Vous ne perdrez pas non plus votre temps à écouter Marie Françoise Massalaz, Laurence Maioroff et Daniel Soullignac sur les pistes à explorer dans les domaines scolaires, économiques et commerciaux et en ce qui concerne le développement durable de notre ville.

Vous avez la chance d'avoir une opposition encore jeune, expérimentée, enracinée politiquement. Ce sera parfois désagréable. Mais au final, si vous prenez vraiment le temps de construire un vrai consensus –et c'est à vous seul de le faire-, Agen y gagnera.

Pour notre part, nous nous engageons envers l'ensemble de nos collègues à beaucoup de sérénité et de courtoisie. Et si nous avons un souhait collectif à formuler, ce serait de passer d'un duo que nous avons trop souvent mené vous et moi M. le Maire, –d'ailleurs passablement heurté-, à quelque chose de plus harmonieux et de plus symphonique, à quarante, où nous aurions la chance d'entendre toutes les sensibilités municipales.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, c'est ce que nous essaierons de faire ce soir, en donnant la parole à plusieurs orateurs de l'opposition pour défendre nos points de vue.

Personnellement, en tant que député de Lot-et-Garonne, il va de soi que je me mets au service du Conseil municipal d'Agen, de sa Municipalité et naturellement de son Maire. Une fois qu'ils auront été débattus et approuvés par cette assemblée –les débats pouvant être vigoureux-, les projets deviendront les projets d'Agen et je serai, quant vous le souhaiterez et comme vous le souhaiterez, à vos côtés pour les défendre à Paris ou ailleurs.

A vous de choisir les modalités de ce travail en commun. Je ne doute pas qu'elles soient raisonnables et je m'y plierai volontiers. Je prendrai d'ailleurs rendez-vous avec vous prochainement, afin que nous puissions ensemble nous organiser.

J'en profite pour m'adresser, de la même manière à Jacques Clouché, Président de la Communauté d'Agglomération Agenaise. Les politiques menées sur ses compétences principales, à savoir l'infrastructure, l'enseignement supérieur, la politique de la ville, le logement social, ont besoin d'être relayées sur le plan national. Je me mets donc de la même manière au service du Conseil de communauté, de son bureau et de son Président, en te disant, Jacques, le respect que nous avons pour ta gestion consensuelle et efficace de la Communauté. Je prendrai donc aussi rendez-vous avec toi pour adopter une méthode de travail commune, si tu en es demandeur.

Voilà M. le Maire et chers collègues, notre état d'esprit à la sortie de cette période électorale. Il est sincèrement positif et tourné vers l'action. Et comme nous ne doutons pas que celui de la majorité municipale le soit aussi, notre Conseil devrait faire du très bon travail lors de séances à venir.

M. VEYRET

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. QUERBES

Je tenais simplement à préciser que, dans la réflexion que nous menons, les élections qui viennent de se dérouler expriment un point de vue de la population et tous les élus du suffrage universel –quelle que soit la nature de la collectivité dans

laquelle ils siègent- doivent être sensibles à cette expression, sans nier les différences entre un scrutin qui a vocation à définir la politique nationale du pays et des scrutins tels que ceux de 2001 qui visent une politique plus locale.

En ce qui me concerne, je me suis déjà exprimé dans cette assemblée pour dire que la politique municipale n'est pas indépendante des politiques menées à d'autres échelons, et notamment l'échelon national. J'exprimais des réserves par rapport aux moyens donnés aux collectivités, ce qui n'a pas eu l'air de plaire à nos collègues de l'opposition –notamment lorsque j'appelais à une plus juste répartition, entre les ménages et les entreprises, des moyens financiers nécessaires à la collectivité. Il faut donc être attentifs à cette politique nationale qui peut effectivement favoriser ou défavoriser le développement de nos collectivités.

Il convient d'avoir une écoute de l'ensemble des agenais, mais ce que je retiens surtout de ces élections, est qu'il faut savoir écouter ceux qui ne se sont pas exprimés : un peu plus d'un tiers des agenais –si l'on compte les bulletins blancs ou nuls- ont manifesté par leur abstention un certain désarroi vis à vis de l'activité politique. La majorité de gauche s'est engagée à avoir une plus grande écoute . Et nous devons tous faire un effort de compréhension pour traduire leurs aspirations dans la vie municipale ainsi qu'à d'autres niveaux, en particulier au niveau national.

M. VEYRET

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vais répondre à Jean Dionis du Séjour.

L'analyse qui a été faite de ces élections, d'un côté comme de l'autre, fait ressortir un certain nombre de problèmes notamment au niveau national, mais qui ont aussi –à mon avis- trouvé un fondement sur le plan local.

En l'espace d'un an, la modification du scrutin fait ressortir une attente très importante de la population qui, contrairement à ce que l'on pouvait penser, n'a pas la patience aujourd'hui de laisser se mettre en place certaines choses. Ce qui doit d'ailleurs nous rendre, les uns et les autres, tout à fait humbles.

En effet, je sais que les dossiers qui vous attendent au niveau national –pour les avoir côtoyés- sont très difficiles à aborder par tous. Et je pense qu'il va y avoir des mesures importantes à prendre et un courage politique à avoir ; cela ne se fera sûrement pas sans heurts. Et dans ce domaine, les uns comme les autres, nous serons amenés à prendre des coups.

En ce qui concerne l'écoute, je n'ai jamais été favorable au duo dont vous avez parlé. Nous avons chacun répondu coup pour coup à la provocation de l'autre, cela notamment en raison des échéances électorales qui arrivaient. Mais ce n'est pas ainsi que nous avons travaillé durant les quatre années précédentes où je me trouvais dans l'opposition du Conseil, et où il ne me semble pas avoir eu une attitude agressive. Je pense même avoir répondu, chaque fois qu'un problème nécessitait l'intervention du député de la majorité, pour faire avancer les dossiers à Paris.

Je suis prêt à travailler dans ce sens, à écouter, à dialoguer, à prendre en compte les avis des uns et des autres. Mais à la fin, il y aura des arbitrages. Et les décisions devront être prises par la majorité qui a, quand même, toute sa légitimité.

Vous devez venir me voir et je n'ai pas refusé ce rendez-vous, bien au contraire. D'autant plus que nous avons des dossiers importants qui risquent de poser problème :

- Tout d'abord, le dossier de l'ENAP. Je me suis battu sur ce dossier afin qu'une deuxième école n'ouvre pas. En effet il serait dramatique, pour la Ville d'Agen, qu'une deuxième école ouvre par exemple dans la région parisienne, car elle viderait de son contenu et de son sens l'école d'Agen.

- Ensuite un deuxième dossier, fondamental : celui de la prison. Ce dossier avait été acté mais je crains d'autres arbitrages au niveau national. Et il serait dangereux de perdre cette opportunité, car elle va aussi nous permettre de renforcer le Tribunal dont on sait qu'il est à l'étroit. Sur ce dossier, il faudra absolument que vous y soyez.

- Egalement un troisième dossier, dont je pense qu'il est nécessaire de parler devant tous. Pour des raisons républicaines, il y a eu un gel de 50 % des crédits sur la politique de la ville, et un gel des crédits non contractualisés. J'avais saisi d'entrée le nouveau Ministère de la ville et il faudra arriver à faire infléchir leur position qui a des conséquences graves, y compris sur le financement d'un certain nombre de fonctionnaires qui travaillent dans le cadre de la politique de la ville.

- Le dernier point est un problème routier. Nous avons absolument besoin de cette bretelle au niveau du rond-point St Jacques. J'avais eu des assurances auprès du Cabinet du précédent Ministre, et je souhaiterais que cette position se perpétue. En effet, le jour où la déviation de la RN 21 va s'ouvrir, nous risquons d'avoir de gros problèmes. Quant au pont de Camélat, nous en avons déjà largement parlé et il sera l'occasion, avec le Conseil général, d'un arbitrage. Mais l'Etat est un partenaire très fort. Or il est fondamental, pour l'agglomération, que ce pont soit construit. Pour l'intérêt des agenais, nous nous devons d'être unis.

Je prends acte de vos déclarations et prenez acte des miennes. Je pense que nous sommes capables de travailler ensemble, quitte à s'envoyer des piques de temps en temps –c'est notre nature-, mais je suis certain que nous pouvons gérer correctement les choses.

Passons aux rapport sur les décisions du Maire.

DECISIONS DU MAIRE

M. ORENSTEIN, Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2002, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1450** Renouvellement de l'éclairage public – Programme 2002
- 1451** Climatisation de la crèche Paul Bert
- 1452** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1453** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1454** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1455** Vente du « Jeu des Sept Muses » au Musée d'Agen – Fixation du prix de vente : 8 €
- 1456** Mise à disposition de stalles au profit de l'Abbaye Benedictine de St Pierre de Clairac
- 1457** Mise à disposition au profit de l'Association Atout Plie et d'Agen Habitat de locaux situés dans le centre social de Paganel

Mme MAIOROFF

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les décisions 1452, 1453 et 1454.

M. ORENSTEIN

Nous avons pour habitude de ne pas préciser, en Conseil municipal, les personnes qui se trouvent en conflit avec la Municipalité. Je tiens donc à votre disposition les dossiers concernant ces désignation d'avocats, mais il est de tradition de ne pas les communiquer en public.

M. le Maire m'invite à vous en dire plus sur la 1452 : il s'agit d'une association de théâtre en conflit avec la Municipalité sur une demande d'indemnité en raison de la non-programmation d'un spectacle qui était prévu en 1998.

Passons au deuxième rapport.

01 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2001

M. DOURNEAU, Adjoint

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous éclaire sur la gestion et les réalisations de l'exercice 2001.

Nous examinerons tout d'abord la constitution de l'épargne brute au travers des soldes intermédiaires de gestion ainsi que les taux de réalisation. Nous ferons ensuite le bilan des réalisations des projets inscrits au PPI pour terminer par la variation de l'encours de dette, un rappel des ratios des derniers exercices et les résultats globaux de l'exercice 2001.

Le compte administratif a été exécuté en francs et doit être voté en francs. Tous les montants qui figurent dans ce rapport sont exprimés en kilos francs (KF).

.../...

I - LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE

1.1 - Les taux de réalisation

1.1.1 - *Le budget principal*

Les taux de réalisation qui vous sont présentés ne tiennent compte que des mouvements réels. Ne sont pas comptabilisés dans cette présentation, la dette et les opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) inscrites en fonctionnement. Il s'agit essentiellement des crédits de fonctionnement des services.

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

| | | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|------------|--|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | | 177 036 | 181 793 | 188 275 | 182 214 | 187 120 |
| Prévisions après décisions modificatives | B | | 184 711 | 182 739 | 191 969 | 184 652 | 189 726 |
| Réalisations | C | | 178 963 | 179 162 | 188 577 | 179 873 | 184 340 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | C/B | | 96,9% | 98,0% | 98,2% | 97,4% | 97,2% |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | | 101,1% | 98,6% | 100,2% | 98,7% | 98,5% |

Les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement avoisinent les 100% lorsqu'ils sont rapportés aux prévisions établies lors du budget primitif.

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

| | | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|------------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | RECETTES | | | | |
| Budget primitif | A | | 217 783 | 216 137 | 221 234 | 213 356 | 218 815 |
| Prévisions après décisions modificatives | B | | 225 726 | 219 268 | 222 967 | 216 809 | 220 798 |
| Réalisations | C | | 225 390 | 219 896 | 224 139 | 216 023 | 221 712 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | C/B | | 99,9% | 100,3% | 100,5% | 99,6% | 100,4% |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | | 103,5% | 101,7% | 101,3% | 101,3% | 101,3% |

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement frôle, comme à l'accoutumée les 101% de réalisation, que ce soit en regard des inscriptions du budget primitif ou après décisions modificatives.

Globalement ces taux de réalisation sont homogènes, très proches des objectifs du budget primitif. Le budget est donc « tenu » en dépenses et les prévisions budgétaires ne faisaient pas preuve d'un optimisme excessif en recettes.

1.1.2 - LES BUDGETS ANNEXES

| ASSAINISSEMENT | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | 3 400 | 3 246 | 3 148 | 3 444 | 3 957 |
| Réalisations | C | 3 197 | 2 832 | 2 858 | 2 984 | 3 401 |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | 94,0% | 87,2% | 90,8% | 86,6% | 85,9% |

| | | RECETTES | | | | |
|---------------------------------------|------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | | Budget primitif | A | 7 216 | 7 340 | 7 492 |
| Réalisations | C | 7 311 | 7 348 | 7 690 | 7 910 | 8 272 |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | 101,3% | 100,1% | 102,6% | 106,3% | 98,7% |

| EAU | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | 1 547 | 1 279 | 1 028 | 1 040 | 1 036 |
| Réalisations | C | 1 384 | 1 029 | 921 | 919 | 968 |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | 89,5% | 80,5% | 89,6% | 88,4% | 93,4% |

| | | RECETTES | | | | |
|---------------------------------------|------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Budget primitif | A | 2 746 | 2 734 | 2 508 |
| Réalisations | C | 2 763 | 2 625 | 2 632 | 2 522 | 2 426 |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | 100,6% | 96,0% | 104,9% | 104,1% | 104,1% |

Les masses monétaires en jeu étant bien moins importantes en montant ainsi qu'en lignes budgétaires, les taux de réalisation de la section de fonctionnement ne peuvent dans ce contexte, présenter la même régularité qu'au budget principal.

On constate cependant un taux de réalisation satisfaisant, proche des 90% en dépenses et des 100% en recettes.

1.2 - Soldes intermédiaires de gestion du budget principal (en KF)

Présentée consolidée, l'épargne brute est l'addition des trois budgets gérés par la commune. Le plus important est le budget principal qui regroupe l'essentiel des activités municipales. Il ne faut cependant pas négliger l'incidence des budgets annexes sur la constitution de l'épargne.

Le budget principal

| COMPTE | CA97 | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------|
| + 70 Vente de produits | 9 198 | 7 900 | 8 565 | 7 751 | 7 458 | -3,8% | -293 |
| + 73 Impôts & taxes | 96 013 | 97 880 | 95 634 | 80 242 | 108 298 | 35,0% | 28 056 |
| + 74 Dotations & subventions | 101 150 | 102 370 | 110 915 | 115 343 | 93 744 | -18,7% | -21 599 |
| + 75 Produits de gestion courante | 12 635 | 11 059 | 9 991 | 11 449 | 10 684 | -6,7% | -765 |
| Recettes courantes de fonctionnement (A) | 218 996 | 219 209 | 225 105 | 214 785 | 220 184 | 2,5% | 5 399 |
| - 60 Achats & variation de stocks | 13 953 | 14 123 | 14 586 | 15 228 | 16 036 | 5,3% | 808 |
| - 61 Services extérieurs | 17 170 | 15 850 | 15 354 | 16 321 | 17 140 | 5,0% | 819 |
| - 62 Autres services extérieurs | 8 825 | 9 761 | 12 006 | 12 949 | 11 309 | -12,7% | -1 640 |
| - 65 Charges de gestion courante | 41 181 | 42 389 | 45 553 | 28 927 | 27 930 | -3,4% | -997 |
| Dépenses externes de fonctionnement (B) | 81 129 | 82 123 | 87 499 | 73 425 | 72 415 | -1,4% | -1 010 |
| Valeur ajoutée (C = A - B) | 137 867 | 137 086 | 137 606 | 141 360 | 147 769 | 4,5% | 6 409 |
| - 63 Impôts & taxes | 2 195 | 2 203 | 2 319 | 2 252 | 2 288 | 1,6% | 36 |
| - 64 Charges de personnel | 92 194 | 94 566 | 100 488 | 104 279 | 108 940 | 4,5% | 4 661 |
| Dépenses internes de fonctionnement (D) | 94 389 | 96 769 | 102 807 | 106 531 | 111 228 | 4,4% | 4 697 |
| Excédent brut de fonctionnement (E = C - D) | 43 478 | 40 317 | 34 799 | 34 829 | 36 541 | 4,9% | 1 712 |
| + 76 Produits financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | | 4 |
| - 66 Charges financières | 12 405 | 10 475 | 10 267 | 9 669 | 11 799 | 22,0% | 2 130 |
| Solde financier de fonctionnement (F) | -12 405 | -10 475 | -10 267 | -9 669 | -11 795 | 22,0% | -2 126 |
| Epargne brute (hors excep.) (G = E + F) | 31 073 | 29 842 | 24 532 | 25 160 | 24 746 | -1,6% | -414 |
| + 77 Produits exceptionnels | 3 793 | 5 375 | 8 721 | 6 856 | 5 502 | -19,7% | -1 354 |
| - 67 Charges exceptionnelles | 49 | 541 | 569 | 784 | 1 426 | 81,9% | 642 |
| - 657 Subventions d'équipements | 3 729 | 1 675 | 16 403 | 1 076 | 2 235 | 107,7% | 1 159 |
| Résultat exceptionnel (H) | 15 | 3 159 | -8 251 | 4 996 | 1 841 | -63,2% | -3 155 |
| Autofinancement (I = G + H) | 31 088 | 33 001 | 16 281 | 30 156 | 26 587 | -11,8% | -3 569 |
| + 10 Fonds de compensation TVA | 4 157 | 2 996 | 3 682 | 2 789 | 4 524 | 62,2% | 1 735 |
| + 13 Amendes de police | 2 466 | 1 976 | 1 964 | 1 949 | 1 631 | -16,3% | -318 |
| + 10 Taxe locale équipement | 536 | 491 | 348 | 1 051 | 758 | -27,9% | -293 |
| + 27 Autres | 5 108 | 28 | 14 | 14 | 6 | -56,2% | -8 |
| - 16 Amortissement du capital | 28 250 | 25 136 | 24 470 | 27 161 | 32 568 | 19,9% | 5 407 |
| Solde (J) | -15 983 | -19 645 | -18 462 | -21 358 | -25 649 | 20,1% | -4 291 |
| CRS (K = I + J) | 15 105 | 13 356 | -2 181 | 8 798 | 938 | -89,3% | -7 860 |

L'examen de l'évolution des quatre soldes intermédiaires de gestion (valeur ajoutée, excédent brut de fonctionnement, épargne brute, autofinancement) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi de comprendre la formation de l'épargne. Sont présentées ici les flux qu'il est nécessaire de pondérer, en l'occurrence par les recettes réelles de fonctionnement, pour obtenir un ratio.

La valeur ajoutée

| COMPTE | CA97 | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------|
| + 70 Vente de produits | 9 198 | 7 900 | 8 565 | 7 751 | 7 458 | -3,8% | -293 |
| + 73 Impôts & taxes | 96 013 | 97 880 | 95 634 | 80 242 | 108 298 | 35,0% | 28 056 |
| + 74 Dotations & subventions | 101 150 | 102 370 | 110 915 | 115 343 | 93 744 | -18,7% | -21 599 |
| + 75 Produits de gestion courante | 12 635 | 11 059 | 9 991 | 11 449 | 10 684 | -6,7% | -765 |
| Recettes courantes de fonctionnement (A) | 218 996 | 219 209 | 225 105 | 214 785 | 220 184 | 2,5% | 5 399 |
| - 60 Achats & variation de stocks | 13 953 | 14 123 | 14 586 | 15 228 | 16 036 | 5,3% | 808 |
| - 61 Services extérieurs | 17 170 | 15 850 | 15 354 | 16 321 | 17 140 | 5,0% | 819 |
| - 62 Autres services extérieurs | 8 825 | 9 761 | 12 006 | 12 949 | 11 309 | -12,7% | -1 640 |
| - 65 Charges de gestion courante | 41 181 | 42 389 | 45 553 | 28 927 | 27 930 | -3,4% | -997 |
| Dépenses externes de fonctionnement (B) | 81 129 | 82 123 | 87 499 | 73 425 | 72 415 | -1,4% | -1 010 |
| Valeur ajoutée (C = A - B) | 137 867 | 137 086 | 137 606 | 141 360 | 147 769 | 4,5% | 6 409 |

La valeur ajoutée représente le solde des recettes courantes diminué des dépenses courantes. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les frais de personnel et les frais financiers.

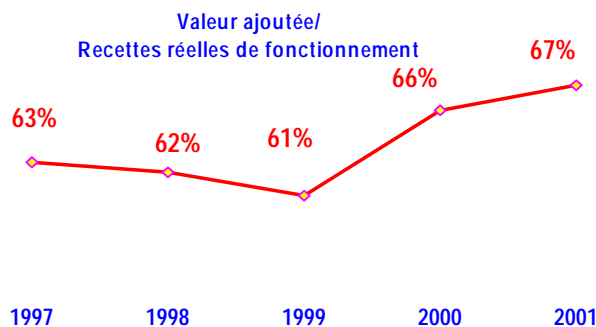
Les **recettes courantes de fonctionnement** augmentent de 5 399 KF soit + 2,5%. Les recettes fiscales sont en hausse de 2 496 KF dont 1 530 KF de rôles supplémentaires. La dotation de solidarité communautaire basée sur la dynamique des bases de taxe professionnelle est en progression de + 1 551 KF. La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat représente un solde net de + 2 852 KF par rapport à l'exercice précédent.

Les **dépenses externes de fonctionnement** concernent l'ensemble des comptes en passant par l'achat de matières premières telle le carburant et jusqu'aux subventions de fonctionnement aux associations. Globalement ces dépenses diminuent de 1 010 KF en particulier sur les services extérieurs et les charges de gestion courante.

NB : Il faut corriger cependant la variation du compte 60 qui n'est en réalité que de 2% en raison d'une surfacturation de la consommation de gaz qui a fait l'objet d'un titre de recette sur l'exercice courant.

Il est à noter que les recettes fiscales et dotations de l'Etat sont à l'origine de la bonne orientation du niveau de la valeur ajoutée. En effet, le solde net est de 6 409 KF.

La valeur ajoutée rapportée aux recettes réelles de fonctionnement passe de 63% en 1997 à 67% en 2001. Cela signifie que les dépenses externes ont été maîtrisées et que les recettes courantes sont dynamiques.

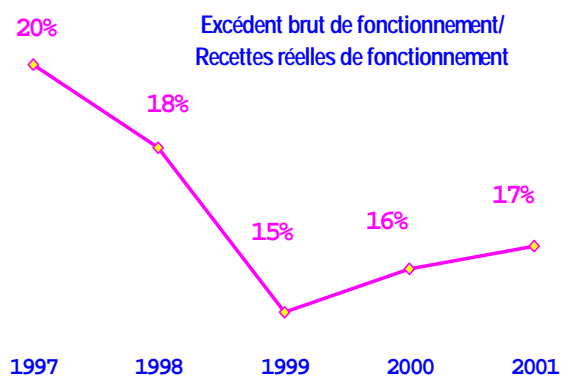


L'introduction des dépenses internes de fonctionnement nous conduit à l'examen de l'excédent brut de fonctionnement.

L'excédent brut de fonctionnement (EBE)

| COMPTE | CA97 | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|--------------|
| Valeur ajoutée (C = A - B) | 137 867 | 137 086 | 137 606 | 141 360 | 147 769 | 4,5% | 6 409 |
| - 63 Impôts & taxes | 2 195 | 2 203 | 2 319 | 2 252 | 2 288 | 1,6% | 36 |
| - 64 Charges de personnel | 92 194 | 94 566 | 100 488 | 104 279 | 108 940 | 4,5% | 4 661 |
| Dépenses internes de fonctionnement (D) | 94 389 | 96 769 | 102 807 | 106 531 | 111 228 | 4,4% | 4 697 |
| Excédent brut de fonctionnement (E = C - D) | 43 478 | 40 317 | 34 799 | 34 829 | 36 541 | 4,9% | 1 712 |

Ce solde permet d'appréhender l'évolution et le net de la masse salariale : +2,6% en 1998, +6,3% en 1999, +3,8% en 2000, +4,5% en 2001. La masse salariale nette passe de 43% en 97 à 50% des recettes réelles de fonctionnement en 2001. L'excédent brut de fonctionnement accuse par conséquent un fléchissement très net entre 1997 et 2001.

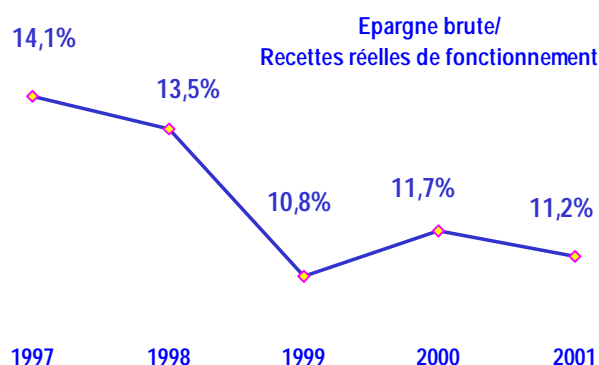


Il nous suffit maintenant d'introduire les frais financiers pour aboutir à l'épargne brute.

L'épargne brute du budget principal

| COMPTE | CA97 | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|-------------|
| Excédent brut de fonctionnement (E = C - D) | 43 478 | 40 317 | 34 799 | 34 829 | 36 541 | 4,9% | 1 712 |
| + 76 Produits financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | | 4 |
| - 66 Charges financières | 12 405 | 10 475 | 10 267 | 9 669 | 11 799 | 22,0% | 2 130 |
| Résultat financier de fonctionnement (F) | -12 405 | -10 475 | -10 267 | -9 669 | -11 795 | 22,0% | -2 126 |
| Epargne brute (hors excep.) (G = E + F) | 31 073 | 29 842 | 24 532 | 25 160 | 24 746 | -1,6% | -414 |

Les frais financiers, suite aux investissements importants réalisés les exercices précédents, sont en hausse de 2 130 KF. L'épargne brute s'infléchit de 414 KF par rapport au ratio obtenu en 2001 et ne représente plus que 11,2% des recettes réelles de fonctionnement contre 14,1% en 1997.



Un ratio de gestion normale se situe à 10%. Nous sommes juste au-dessus.

L'autofinancement

| COMPTE | CA97 Net | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
| Epargne brute (hors excep.) (G = E + F) | 31 073 | 29 842 | 24 532 | 25 160 | 24 746 | -1,6% | -414 |
| + 77 Produits exceptionnels | 3 793 | 5 375 | 8 721 | 6 856 | 5 502 | -19,7% | -1 354 |
| - 67 Charges exceptionnelles | 49 | 541 | 569 | 784 | 1 426 | 81,9% | 642 |
| - 657 Subventions d'équipements | 3 729 | 1 675 | 16 403 | 1 076 | 2 235 | 107,7% | 1 159 |
| Résultat exceptionnel (H) | 15 | 3 159 | -8 251 | 4 996 | 1 841 | -63,2% | -3 155 |
| Autofinancement (I = G + H) | 31 088 | 33 001 | 16 281 | 30 156 | 26 587 | -11,8% | -3 569 |

L'autofinancement représente la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer la section d'investissement. Il est égal à l'épargne brute de laquelle on ajoute le résultat exceptionnel.

On y trouve les dépenses et recettes qui n'ont pas un caractère récurrent et qui ne concourent pas à l'enrichissement patrimonial de la collectivité. Il s'agit principalement des cessions de patrimoine (biens meubles ou immeubles) ainsi que des participations d'investissement pour compte de tiers. Les mouvements d'ordre qui s'y rattachent transfèrent en grande partie la charge ou le produit en section d'investissement. Ce type d'opération affecte principalement l'emprunt, ce qui les rapproche des opérations inscrites en section d'investissement.

La variation de l'autofinancement n'est pas significative du point de vue de la maîtrise des crédits de fonctionnement, car on le constate, ces réalisations sont éminemment variables.

LA CAPACITE DE REMBOURSEMENT SUPPLEMENTAIRE (CRS)

| COMPTE | CA97 | CA98 | CA99 | CA00 | CA01 | % Var. CA01/CA00 | Variation |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------|
| Autofinancement (I = G + H) | 31 088 | 33 001 | 16 281 | 30 156 | 26 587 | -11,8% | -3 569 |
| + 10 Fonds de compensation TVA | 4 157 | 2 996 | 3 682 | 2 789 | 4 524 | 62,2% | 1 735 |
| + 13 Amendes de police | 2 466 | 1 976 | 1 964 | 1 949 | 1 631 | -16,3% | -318 |
| + 10 Taxe locale équipement | 536 | 491 | 348 | 1 051 | 758 | -27,9% | -293 |
| + 27 Autres | 5 108 | 28 | 14 | 14 | 6 | -56,2% | -8 |
| - 16 Amortissement du capital | 28 250 | 25 136 | 24 470 | 27 161 | 32 568 | 19,9% | 5 407 |
| Solde (J) | -15 983 | -19 645 | -18 462 | -21 358 | -25 649 | 20,1% | -4 291 |
| CRS (K = I + J) | 15 105 | 13 356 | -2 181 | 8 798 | 938 | -89,3% | -7 860 |

La capacité de remboursement supplémentaire est en nette diminution sur l'exercice 2001. Notre capacité à mobiliser de l'emprunt est quasiment nulle. La part destinée à l'autofinancement des investissements est insuffisante d'où une tension sur l'endettement lorsque la politique d'investissement est disproportionnée..

EPARGNE BRUTE CONSOLIDEE (tous budgets)

| EPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE HORS RESULTAT EXCEPTIONNEL (comptes : 77, 67, 657 équipement) | CA 97 | CA 98 | CA 99 | CA 00 | CA 01 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| TAUX D'EPARGNE BRUTE (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice) | 35 238 15,6% | 34 485 15,3% | 30 394 13,1% | 31 025 14,0% | 30 043 13,2% |

L'épargne des budgets annexes (assainissement et eau) représente 18% de l'épargne consolidée de nos 3 budgets alors que les recettes de fonctionnement des budgets annexes ne représentent que 4% du total des recettes. Leur principale ressource repose sur une taxation du prix de l'eau (surtaxe assainissement et eau). Chaque budget est indépendant. Le taux d'épargne des budgets annexes se situe autour des 50%.

La consolidation de l'épargne des trois budgets atteint 13,2% alors qu'elle n'est que de 11,2% pour le seul budget principal.

II – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

2.1 - Les taux de réalisation

2.1.2 - Le budget principal

LA REALISATION DES DEPENSES

Cette rétrospective nous éclaire sur les taux de réalisation et les volumes financiers réalisés pour les opérations inscrites au PPI, à la maintenance et la consolidation des deux.

| | | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|--------------------|--|-----------------|------------|------------|------------|-------------|
| PPI | | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | | 46 354 | 43 416 | 70 398 | 89 404 | 51 795 |
| Prévisions après décisions modificatives | B | | 46 071 | 29 541 | 57 746 | 74 811 | 56 296 |
| Réalisations | C | | 38 068 | 14 896 | 39 474 | 54 504 | 41 875 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | C/B | | 83% | 50% | 68% | 73% | 74% |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | | 82% | 34% | 56% | 61% | 81% |
| MAINTENANCE | | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | D | | 14 836 | 12 962 | 15 931 | 16 919 | 10 967 |
| Prévisions après décisions modificatives | E | | 15 669 | 14 379 | 18 601 | 20 327 | 16 809 |
| Réalisations | F | | 13 446 | 10 638 | 13 745 | 15 101 | 13 179 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | F/E | | 86% | 74% | 74% | 74% | 78% |
| Réalisations / Budget primitif | F/D | | 91% | 82% | 86% | 89% | 120% |
| PPI + MAINTENANCE | | | DEPENSES | | | | |
| Réalisations | (C+F) | | 51 514 | 25 534 | 53 219 | 69 605 | 55 054 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | (C+D)/(B+E) | | 83% | 58% | 70% | 73% | 75% |
| Réalisations / Budget primitif | (C+D)/(A+D) | | 84% | 45% | 62% | 65% | 88% |

Les taux de réalisation des investissements inscrits au budget principal sont plus élevés pour les opérations annuelles du type maintenance (plus de 80%) que pour les opérations pluriannuelles inscrites au PPI.

Le taux de réalisation du PPI atteint 81% en 2001. Deux raisons : les réalisations de fin de mandat sont toujours très bonnes car les projets arrivent pour la plupart à leur terme et l'exercice considéré ne comptabilisait pas les reports lors du vote du budget primitif.

55 054 KF brut ont été investis en 2001, maintenance et PPI confondus.

LA REALISATION DES RECETTES

| | | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|--------------------|--|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PPI | | | RECETTES | | | | |
| Budget primitif | A | | 22 650 | 19 688 | 22 157 | 23 525 | 12 373 |
| Prévisions après décisions modificatives | B | | 23 673 | 11 504 | 17 061 | 21 077 | 14 241 |
| Réalisations | C | | 16 774 | 8 158 | 9 115 | 15 083 | 12 024 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | C/B | | 71% | 71% | 53% | 72% | 84% |
| Réalisations / Budget primitif | C/A | | 74% | 41% | 41% | 64% | 97% |
| MAINTENANCE | | | RECETTES | | | | |
| Budget primitif | D | | 673 | 428 | 2 219 | 1 763 | 993 |
| Prévisions après décisions modificatives | E | | 1 215 | 1 242 | 4 429 | 3 747 | 1 252 |
| Réalisations | F | | 1 010 | 898 | 3 393 | 3 438 | 1 876 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | F/E | | 83% | 72% | 77% | 92% | 150% |
| Réalisations / Budget primitif | F/D | | 150% | 210% | 153% | 195% | 189% |
| PPI + MAINTENANCE | | | RECETTES | | | | |
| Réalisations | (C+F) | | 17 784 | 9 056 | 12 508 | 18 521 | 13 900 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | (C+D)/(B+E) | | 71% | 71% | 58% | 75% | 90% |
| Réalisations / Budget primitif | (C+D)/(A+D) | | 76% | 45% | 51% | 73% | 104% |

Le taux de réalisation des recettes d'investissement en 2001 est en rapport avec le taux de réalisation des dépenses en particulier pour le PPI.

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Réalisations PPI /Maintenance nettes / | 33 730 | 16 478 | 40 711 | 51 084 | 41 154 |

Il s'agit, dans ce tableau, d'examiner les réalisations nettes (recettes déduites des dépenses). Nous pouvons constater qu'un effort particulier a été réalisé sur les trois derniers exercices.

2.1.3 - Les budgets annexes

| ASSAINISSEMENT | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| PPI | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | 12 882 | 14 989 | 13 903 | 13 899 | 13 266 |
| Réalisations | C | 5 307 | 6 238 | 9 231 | 5 664 | 8 221 |
| Réalisations / Budget primitif C/A | | 41% | 42% | 66% | 41% | 62% |
| PPI | | RECETTES | | | | |
| Budget primitif | A | 5 161 | 2 777 | 1 694 | 2 202 | 2 223 |
| Réalisations | D | 2 879 | 733 | 1 214 | 608 | 721 |
| Réalisations / Budget primitif C/A | | 56% | 26% | 72% | 28% | 32% |

Les taux de réalisation des budgets annexes sont plus erratiques du fait d'un moindre volume et d'opérations d'assainissement souvent liées aux échéanciers des réfections de voiries.

| EAU | | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|-----|------------|-----------|------------|------------|------------|
| PPI | | DEPENSES | | | | |
| Budget primitif | A | 2 077 | 648 | 1 204 | 1 798 | 1 431 |
| Prévisions après décisions modificatives | B | 1 851 | 188 | 821 | 1 115 | 1 877 |
| Réalisations | C | 1 796 | 24 | 265 | 863 | 315 |
| Réalisations / Prévisions après décisions modificatives | C/B | 97% | 13% | 32% | 77% | 17% |
| Réalisations / Budget primitif C/A | | 86% | 4% | 22% | 48% | 22% |

2.2 - La réalisation des opérations en dépense

Les éléments présentés dans ce tableau concernent les opérations PPI réalisées au cours de l'exercice. Soit 81% des dépenses et 97% des recettes.

| | DEPENSES REALISE | RECETTES REALISE |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| AQUASUD | 15 786 | 2 162 |
| CONTRAT DE VILLE | 3 289 | 2 829 |
| VOIRIES ENAP | 3 229 | 2 057 |
| ARMANDIE 2000 | 3 166 | 180 |
| BD DE LA LIBERTE | 2 713 | 224 |
| CRECHE COLLECTIVE | 2 125 | 71 |
| HABITAT CENTRE VILLE | 1 947 | |
| COUVERTURE TENNIS | 1 600 | |
| AGEN VILLE MUMERIQUE | 1 158 | 84 |
| CORNIERES | 703 | |
| VOIES CYCLABLES | 676 | 369 |
| RUE R. CASSIN | 625 | |
| RUE A. CAMUS | 624 | |
| AIRES DE LOISIRS | 572 | |
| ZAC TANNERIES | 565 | 124 |
| AMENAGEMENT BAT. MUNICIPAUX | 509 | |
| CONST. POSTE MONTANOU/BLUM | 476 | 38 |
| CONFORMITE THEATRE | 445 | |
| VOIRIES DIVERSES | 283 | 14 |
| MARCHE COUVERT | 274 | |
| OPAH 2000 | 236 | |
| SECURITE ETAB. PUBLICS | 197 | |
| AMENAGEMENT MUSEE | 160 | 155 |
| OPAH 1999 | 129 | |
| PARC DES SPORTS | 105 | |
| FACADES CENTRE VILLE 99 | 100 | |
| FACADES CENTRE VILLE 2001 | 69 | |
| AMENAGEMENT GARE & PARKING | 41 | |
| CONFORMITE CENTRE CULTUREL | 31 | |
| AV. GENERAL LECLERC | 25 | |
| ZAC CAMPUS | 12 | 2 638 |
| INFORMATISATION | 4 | |
| MULTIMEDIA ECOLES | 2 | |
| DDASS & SECTEUR CHAMBRE METIERS | | 1 080 |
| Totaux | 41 875 | 12 025 |

III - LA DETTE

| 2001 | ENCOURS au 01/01/2000 A | CAPITAL REMBOURSE B | EMPRUNT REALISE C | ENCOURS au 01/01/2001 D = A - B + C | VARIATION D - A | VARIATION D/A |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|---|--------------------|------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 217 160 | 32 568 | 53 000 | 237 592 | 20 432 | 9% |
| Dette propre | 190 619 | 25 773 | 53 000 | 217 846 | 27 227 | 14% |
| Dette récupérable | 26 541 | 6 795 | | 19 746 | -6 795 | -26% |
| ASSAINISSEMENT | 25 435 | 3 615 | 3 370 | 25 190 | -245 | -1% |
| EAU | 2 155 | 416 | 0 | 1 739 | -416 | -19% |
| TOTAL DETTE GLOBALE | 244 750 | 36 599 | 56 370 | 264 521 | 19 771 | 8% |
| TOTAL DETTE PROPRE | 218 209 | 29 804 | 56 370 | 244 775 | 26 566 | 12% |

Nous distinguons deux types d'encours de dette. La dette propre, que la commune rembourse sur ses propres deniers et la dette récupérable, contractée pour le compte de tiers et remboursée par ces derniers (usines relais). La dette récupérable ne représente plus que 8% de l'encours global de la Ville.

L'encours de dette propre a augmenté de 27 MF en 2001 soit une hausse de + 14% par rapport à l'exercice précédent.

Cette forte variation de l'encours s'explique par une réalisation sur les exercices 1999 et 2000 des projets préparés et lancés en début de mandat ainsi que par un décalage en trésorerie de recettes comptabilisées sur l'exercice 2001.

| CONSOLIDE | CA 1997 | CA 1998 | CA 1999 | CA 2000 | CA 2001 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Encours de dette propre au 31/12 | 183 817 | 172 002 | 182 608 | 218 209 | 244 775 |
| <u>encours dette propre au 31/12</u> épargne brute | 5,2 ans | 5,0 ans | 6,0 ans | 7,0 ans | 8,1 ans |

Rapportée à l'épargne brute consolidée, 8 années d'épargne sont nécessaires au remboursement de la dette propre contractée par la ville aujourd'hui contre 5 années en 1997.

La dette à long terme a augmenté de + 33% sur la période et la durée moyenne de remboursement de l'encours par l'épargne brute de + 56%.

IV – LES RESULTATS GLOBAUX

Le « résultat » de l'exercice correspond au solde des écritures passées pour chaque section. Le résultat « parfait » serait nul. C'est à dire que toutes les prévisions inscrites au budget se seraient réalisées à 100%.

La réalité est différente. Les besoins en trésorerie peuvent obliger la collectivité à mobiliser momentanément de l'emprunt.

| En KF | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | GLOBAL |
|------------------------------|----------------|----------------|--------|
| <i>BUDGET PRINCIPAL</i> | 20 507 | 2 599 | 23 106 |
| <i>BUDGET ASSAINISSEMENT</i> | 2 257 | -1 738 | 519 |
| <i>BUDGET EAU</i> | 623 | 334 | 957 |

LE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de la section de fonctionnement du budget principal s'élève à 20 507 KF.

| | BP | Réalisé | Réalisé - BP |
|--------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses réelles | 203 997 | 199 902 | |
| Dépenses ordre hors virement | 29 742 | 31 227 | |
| Total 1 | 233 739 | 231 129 | |
| Recettes réelles | 224 374 | 226 489 | |
| Recettes Ordre | 15 130 | 13 820 | |
| Total 2 | 239 504 | 240 308 | |
| Résultat N (Total 2 - Total 1) | 5 765 | 9 179 | |
| Excédent N-1 | 11 328 | 11 328 | |
| Résultat fonctionnement | 17 093 | 20 507 | 3 414 |

Le résultat de l'exercice 2001, soit le résultat N dans notre tableau, était prévu à hauteur de 5 765 KF. Il est calculé en soustrayant au total des recettes, le total des dépenses.

Après clôture des comptes, l'excédent réalisé s'élève à 9 179 KF. Soit un différentiel de 3 414 KF qui s'explique par des taux de réalisation moindre en dépenses qu'en recettes par rapport aux prévisions budgétaires. Ce différentiel correspond donc à un autofinancement supplémentaire comptabilisé en section de fonctionnement et destiné à financer la section d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement du budget principal s'élève à 2 599 KF.

| | BP | Réalisé |
|--------------------------------|---------------|----------------|
| Dépenses réelles | 90 229 | 101 858 |
| Dépenses ordre | 9 168 | 9 497 |
| Total | 99 397 | 111 355 |
| Recettes réelles | 14 323 | 34 043 |
| Emprunt | 55 529 | 53 000 |
| Recettes Ordre | 23 780 | 26 912 |
| Virement | 5 765 | |
| Total | 99 397 | 113 954 |
| Résultat investissement | | 2 599 |

Les réalisations sont plus élevées que les prévisions car l'excédent antérieur finance en DM1 les reports de crédits. En règle générale, la section d'investissement se trouve en déficit, le résultat de la section de fonctionnement venant combler ce dernier.

Dans notre cas, il s'agit d'un excédent de recettes sur les dépenses. Cette situation s'explique par un besoin de trésorerie en fin d'exercice. C'est à dire que certaines recettes comptabilisées n'étaient pas encore dans les caisses de la ville au 31 décembre et qu'il a fallu pour pallier ce décalage, mobiliser de l'emprunt pour honorer nos engagements en dépenses.

L'emprunt réalisé aurait dû, dans des conditions de trésorerie « normale » être moins important.

M. RAUNIER

M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner la qualité du rapport qui nous a été présenté, ainsi que la qualité de la présentation de notre adjoint au budget. Je félicite donc à la fois le service financier et l'adjoint au budget pour la compréhension et la lisibilité de ce rapport que je trouve excellente.

Au niveau du commentaire financier, je dirai qu'il n'y a aucune surprise dans ce compte administratif. Nous sommes pratiquement à ce qui avait été prévu au Débat d'orientation budgétaire pour 2001 et même un peu au dessus sur certains résultats.

Certaines choses sont préoccupantes, et la situation est tendue du fait des investissements que nous avons été amenés à faire pour le plus grand bien de la ville d'Agen.

Mais nous sommes loin de la faillite prévue par l'audit que vous aviez commandé, il y a quelques mois de cela. Pourquoi sommes-nous loin de la faillite prévue ? Parce que cet audit que vous aviez commandé, M. le Maire, faisait l'analyse tendancielle de la situation : cela signifie qu'ont été prises en compte les deux ou trois dernières années et que l'audit a conclu qu'en continuant sur le même régime, la situation serait très mauvaise.

Il est évident que nous n'aurions pas continué sur le même régime, comme vous-même, n'allez pas continuer sur le même régime. L'audit faisait totalement abstraction des capacités de réaction d'une municipalité. Or une municipalité a une capacité de réaction extraordinairement importante, à condition de prendre les décisions politique qui s'imposent. Et nous avons bien vu, lors de la commission Finances, qu'elles vont forcément s'imposer dans les années qui viennent.

Capacités de décisions sur nos dépenses : il faut maintenir les dépenses mieux que nous ne l'avons fait dans le passé, à tous les niveaux. Il faudra aussi peut-être adapter le service donné aux agenais à la hauteur de nos moyens, et pas l'inverse. Il faudra prendre en compte, enfin, la position de ville-centre d'Agen, comme nous en avons déjà parlé M. le Maire. Je reconnais que l'équation Ville/C.A.A. n'est pas facile, mais il va bien falloir qu'Agen arrête de payer pour les communes environnantes. Nous ne l'avons pas bien fait nous-même jusque là, mais il faudra bien que cela commence un jour.

Certaines institutions agenaises, qui n'ont d'agenaises que le nom (par exemple l'Ecole de Musique, la Culture, etc.) et bien d'autres choses encore, permettent à Agen d'être une ville attractive. Mais une ville attractive, cela coûte cher. Et lorsque nous rendons des services autant aux communes environnantes qu'aux agenais, ces communes voisines doivent apporter une contribution, chacune à leur niveau.

Courage politique aussi pour prendre les décisions qui s'imposent en terme d'investissements. Certains investissements sont incontournables, d'autres peuvent attendre. Et donc en jouant à la fois, comme le disait M. Dourneau, le poids de la carrosserie et la puissance du moteur, je pense que cette municipalité a les capacités de réaction suffisantes pour ne pas parler de faillite comme cela a été fait de manière un peu légère ces derniers temps.

M. DOURNEAU

L'audit a été fait d'après les résultats du compte administratif de 2000, d'après les premiers éléments financiers en notre possession sur le début de l'année 2001 ainsi que le Débat d'orientation budgétaire indiquant vos prévisions d'investissements et de financements. Et il s'est avéré qu'avec ce que vous aviez prévu pour 2002 et 2003, nous allions réellement à la faillite.

Pour ce qui est de la situation à la fin 2001, elle est effectivement tendue lorsque l'on voit comment évoluait la capacité en diminution du « moteur » et comment évolue le montant de la dette. Et cette tension va nous obliger à prendre des mesures drastiques qui ne vont pas forcément plaire aux agenis et cela, simplement pour maintenir le niveau d'endettement, et avec des possibilités très faibles d'investissement.

Voilà la situation dans laquelle nous sommes et elle n'est pas bonne. Nous aurions préféré nous trouver dans la situation que vous aviez vous-mêmes trouvée en 1998, plutôt que celle que vous nous avez laissée à la fin 2001.

M. BEDOURET

Je conviens que M. Raunier a bien exposé la situation, même si je penche plutôt pour l'explication de M. Dourneau.

Je souhaite cependant poser une question sur l'intercommunalité et les charges de centralité pour la ville d'Agen : comment comptiez-vous faire, pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant, et comment comptiez-vous sortir de cette impasse financière si vous étiez resté aux commandes de la municipalité ? Si ce n'est peut-être par l'impôt ?

M. RAUNIER

La réponse figure dans la présentation financière sur trois ans que nous avons présentée l'année dernière, lors du D.O.B. Sur cette projection financière figure l'ensemble des dépenses, recettes et investissements que nous comptons réaliser avec les résultats financiers prévus.

M. VEYRET

Je me permets d'intervenir puisque, sans participer au vote, je peux quand même participer aux débats.

La projection qui a été faite lors de l'audit tenait compte –comme l'a rappelé M. Dourneau- de l'ensemble des investissements que vous envisagiez de réaliser. Et dans la mesure où il n'y avait pas de recettes concomitantes, la situation devenait très tendue, avec un autofinancement réduit et une épargne nette négative qui aboutissait à un autofinancement avec des recettes non pérennes.

D'autre part, nous avons pris des décisions dans le cadre du budget 2001 et 2002, en tentant de réduire les investissements afin de se désendetter le plus rapidement possible et de nous redonner une capacité financière permettant à la fois le maintien d'un investissement de maintenance nécessaire au niveau des écoles, de la voirie, des bâtiments, et la réalisation d'investissements qui m'apparaissent absolument indispensables : le cours Victor Hugo qui va commencer, l'avenue du Maréchal Leclerc.

Vous avez également parlé de la Communauté d'agglomération. Nous avons effectivement des charges de centralité. Mais ces charges auraient dû être évoquées lors de la mise en place de cette communauté, et à l'époque je vous avais reproché de ne pas mettre en place un projet dans lequel nous aurions pu intégrer leur prise en charge.

La loi est assez équivoque là-dessus, car elle prévoit normalement, lors du transfert de charge, le transfert de la recette. D'autre part, avec la jurisprudence qui se modifie, nous avons quelques difficultés. La question a d'ailleurs été évoquée au bureau de l'association des Maires de France, et il s'avère que partout, les communautés de communes et d'agglomérations ont le même problème. Nous allons donc devoir, au final, obtenir la modification de la Loi dans ce domaine.

Je tiens à souligner que l'ensemble des élus de l'agglomération, après un travail en commun, sont arrivés à des choses intéressantes : tout d'abord –et cela fera l'objet d'un rapport-, le moyen de transférer à la C.A.A. l'enseignement supérieur, en espérant certaines modifications dans le temps qui évitent à la CAA de payer l'intégralité du transfert de charges, tout au moins du différentiel.

Mais les communes de l'agglomération ont convenu que le transfert de l'enseignement supérieur n'était pas uniquement le fait de la ville d'Agen, mais qu'il relevait d'une compétence globale de l'agglomération dont toutes les communes profitaient : elles devaient donc toutes mettre la main au portefeuille afin d'assurer le service.

La deuxième chose que je souhaite aborder concerne le domaine de la culture.

Nous travaillons au niveau de l'Ecole de Musique pour mettre en place un partenariat des communes de l'agglomération. La charge de l'Ecole de musique n'est pas seulement un problème agenais et cette prise de conscience aboutira à la signature de différentes conventions. Cependant, le problème réside dans les statuts de l'Ecole qui sont très difficiles à modifier.

L'autre problème est la Dotation de Solidarité : la C.A.A., qui avait été créée pour faire de l'investissement, se retrouvait finalement privée des ressources qui lui auraient permis d'assurer ces investissements. Ceci est tellement vrai que vous-même, M. Raunier, vous n'étiez pas d'accord pour voter le budget de l'agglomération en raison de ce problème. Et durant toute l'année, les négociations ont porté sur cette question jusqu'à figer la dotation de solidarité pour donner à la C.A.A. les ressources nécessaires à ses investissements.

De plus, nous avons pu définir la notion de voiries d'intérêt communautaire pour une prise en charge de ces voiries, en partie, par la Communauté d'agglomération. C'est d'ailleurs un des éléments fondamentaux qui nous permettra de mener à bien l'avenue du Général Leclerc.

Les ferments des difficultés que nous avons rencontré durant toute l'année, pour mener à bien l'ensemble de ces négociations, viennent bien du passé : de la manière dont a été mise en place la C.A.A., du fait de l'avoir considérée comme un organe de

redistribution et non pas d'un organe d'investissements doté des ressources nécessaires à ces investissements.

M. RAUNIER

Je suis globalement d'accord avec vous, M. le Maire, comme chacun. Mais je crois qu'il faut maintenir la pression. Je suis désolé d'avoir eu raison un peu trop tôt à la C.A.A.

Mais je maintiens ma position et je dirais même que la situation empire. Je vois, par exemple, arriver un rapport dont vous nous donnerez sans doute des explications : il s'agit du rapport 19 sur le Contrat de ville dans lequel je vois la ville d'Agen supporter 80 % des charges du rapport présenté.

Vous continuez donc dans cette logique, et il vous faudra rapidement y mettre un terme, car la politique de la ville est de la compétence de la C.A.A. Nous avons aussi, curieusement, 80 % des logements sociaux sur Agen. Et nous allons tout prendre en charge, alors que des villes périphériques comme Pont du Casse et d'autres –qui d'ailleurs ne sont même pas dans la C.A.A.- nous regardent en souriant et en se disant : *« c'est le contribuable agenais qui paie ; cela nous arrange bien et nous permet d'avoir un budget beaucoup plus confortable »*.

Il va falloir que cela s'arrête, sinon nous verrons les villes périphériques s'enrichir et la ville centre s'appauvrir. Nous devons prendre des mesures draconiennes bien au-delà des textes qui peuvent freiner ces décisions. Sinon, nous devons en arriver à des décisions drastiques comme par exemple l'arrêt total de l'Ecole de Musique faute de moyens pour la faire fonctionner (que nos amis de la presse ne retiennent pas cela, c'est un simple exemple) .

Avant d'en arriver là, trouvons les arrangements avec les communes périphériques.

M. VEYRET

Nous allons clore le débat. Je travaille personnellement sur ce problème depuis un an. La négociation se fait pas à pas. Le problème de la politique de la ville ne concerne pas seulement la C.A.A. mais aussi l'Etat. Mais puis-je vous rappeler que la répartition des crédits a été négociée avant notre arrivée : nous en souffrons mais il est très difficile de revenir sur cette négociation.

Nous tentons de le faire avec les services de l'Etat. Au sein de la commission de la Politique de la ville, j'ai été confronté à une difficulté de compréhension des autres communes et cela se comprend. Mais nous restons dans cette logique de négociation.

Nous aurons l'occasion d'en reparler tout au long de cette séance. Je quitte donc la salle.

M. ORENSTEIN

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE (sauf le Maire qui ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2001

02 – AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2001

M. DOURNEAU - Adjoint

Dans le cadre des nomenclatures budgétaires M14 et M49 concernant respectivement le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Ville d'Agen, les résultats de la section d'exploitation de l'exercice écoulé doivent être affectés par l'assemblée délibérante.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement

En règle générale, le solde des recettes de fonctionnement déduite des dépenses de fonctionnement donne un résultat positif. Il se nomme "virement" (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) lorsqu'il est abordé sous l'angle de la prévision budgétaire et il est renommé "résultat" lorsque l'on calcule ce solde à partir des réalisations.

| En KF | BP | Réalisé | Var. |
|----------------------------------|---------|---------|--------|
| Total dépenses de fonctionnement | 233 739 | 231 129 | -2 610 |
| Total recettes de fonctionnement | 239 504 | 240 308 | 804 |
| Résultat N | 5 765 | 9 179 | |
| Résultat N-1 | 11 328 | 11 328 | |
| Résultat global | 17 093 | 20 507 | 3 414 |

Prévu à hauteur de 5 765 KF lors du budget primitif, le résultat de fonctionnement atteint 9 179 KF lors de l'arrêt des écritures, soit une variation positive de 3 414 KF liée à une moindre réalisation des prévisions en dépense de fonctionnement (99 %) à et une réalisation plus importante que prévue des recettes de fonctionnement (100,3 %).

A ce résultat de l'exercice, il faut rajouter le résultat N-1 dont le montant affecté en 2001 était de 11 328 KF. Ce résultat, introduit en DM1, a servi au financement des reports de l'exercice 2000.

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève donc à 20 507 KF.

Résultat d'investissement

Généralement négatif, le résultat d'investissement est donc déficitaire. Cette situation est tout à fait normale du fait que le résultat de fonctionnement est destiné à financer les dépenses de la section d'investissement.

| En KF | BP | Réalisé | Var. |
|---------------------------------|--------|---------|--------|
| Total dépenses d'investissement | 99 397 | 111 355 | 11 959 |
| Total recettes d'investissement | 93 632 | 113 954 | 20 323 |
| Résultat N | -5 765 | 2 599 | |

En 2001, le résultat d'investissement est positif. Cette situation est liée à la nature du financement des dépenses. En effet, la totalité des recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont fait l'objet d'une comptabilisation en 2001 n'étaient pas en caisse au 31 décembre de cette même année. Nous avons donc dû pallier ce décalage en ayant recours à l'emprunt. Certaines recettes ayant été perçues dès le mois de janvier suivant, il a fallu rembourser une partie du capital emprunté un mois auparavant.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en section de fonctionnement et d'inscrire en dépenses le remboursement du capital mobilisé prématurément.

Les excédents d'exploitation de l'exercice 2001 s'élèvent :

- Pour le budget **PRINCIPAL** à : 20 506 774,58 F
- Pour le budget de **l'ASSAINISSEMENT** à: 2 256 752,26 F
- Pour le budget de **l'EAU** à: 623 312,04 F

Les affectations des résultats excédentaires doivent participer prioritairement au financement :

- 1/** d'un déficit antérieur d'exploitation,
- 2/** d'un déficit d'investissement.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AFFECTE en DM1 de l'exercice 2002

. Pour le budget principal

- ✓ La totalité de l'excédent de fonctionnement soit 20 506 774,58 F (3 126 237,63 €) en réserve au financement des charges d'investissement du budget 2002 (Recette d'investissement : compte 1068) qui cumulé avec l'excédent d'investissement soit 2 599 109,82 F (396 231,74 €) porte le montant de la réserve à 23 105 884,40 F (3 522 469,37 €).

| Excédent global de cloture | | | |
|----------------------------|----------------------------|---------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | SOLDE |
| Invt | 16 976 011,92 | 17 372 243,66 | 396 231,74 |
| Fonct | 35 235 437,90 | 38 361 675,53 | 3 126 237,63 |
| | EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | | 3 522 469,37 |

| DM1 |
|-----|
|-----|

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------|----------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| 1068 | | 3 522 469,37 |

. Pour le budget de l'assainissement

- ✓ La somme de 1 738 209,42 F (264 988,32 €) en réserve ce qui couvre le déficit d'investissement du budget 2001 (Recette d'investissement : compte 10688), le solde de l'excédent de fonctionnement soit 518 542,84 F (79 051,35 €) étant affecté en recette de fonctionnement (compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté).

✓

| Excédent global de cloture | | | |
|----------------------------|----------------------------|--------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | SOLDE |
| Investissement | 1 796 984,67 | 1 531 996,35 | -264 988,32 |
| Fonctionnement | 999 753,74 | 1 343 793,40 | 344 039,66 |
| | EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | | 79 051,35 |

| DM1 |
|-----|
|-----|

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------|------------|------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| 10688 | | 264 988,32 |
| 001 | 264 988,32 | |

| FONCTIONNEMENT | | |
|----------------|----------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| 002 | | 79 051,35 |

. Pour le budget de l'eau

- ✓ La somme de 334 047,33 F (50 925,19 €) en réserve au financement des charges d'investissement du budget 2002 (Recette d'investissement : compte 10688), l'excédent de fonctionnement soit 623 312,04 F (95 023,31 €) étant affecté en recette de fonctionnement (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté).

| Excédent global de clôture | | | |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| | Dépenses | Recettes | SOLDE |
| Investissement | 237 869,39 | 288 794,57 | 50 925,19 |
| Fonctionnement | 328 376,86 | 423 400,17 | 95 023,31 |
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | | | 145 948,50 |

| DM1 |
|-----|
|-----|

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------|----------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| 10688 | | 50 925,19 |
| 001 | | |

| FONCTIONNEMENT | | |
|----------------|----------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| 002 | | 95 023,31 |

03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2001 DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL

M. DOURNEAU - Adjoint

Le Compte de Gestion 2001 du Trésorier Principal de la Ville d’Agen est arrêté aux résultats globaux retracés dans le tableau suivant :

| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DU COMPTE DE GESTION 2001 | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET ASSAINISSEMENT | BUDGET EAU |
|---|---|---|--|
| Investissement | 2 599 109.82 F 396 231.74 € | -1 738 209.42 F -264 988.32 € | 334 047.33 F 50 925.19 € |
| Fonctionnement | 20 506 774.58 F 3 126 237.63 € | 2 256 752.26 F 344 039.66 € | 623 312.04 F 95 023.31 € |
| EXCEDENT TOTAL | 23 103 884.40 F 3 522 469.37 € | 518 542.84 F 79 051.35 € | 957 359.37 F 145 948.50 € |

Ces résultats sont identiques à ceux inscrits et votés au Compte Administratif de 2001.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2001 du Trésorier Principal de la Ville d’Agen.

04 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2002 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. DOURNEAU - Adjoint

La première décision modificative a pour objet principal l'affectation des résultats 2001. Par ailleurs, depuis le vote du budget primitif, certaines décisions ont été prises, certaines dépenses et recettes ont été précisées.

I - BUDGET PRINCIPAL

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|---|------------|------------|-------------|
| Fiscalité & dotations compensatrices | | -9 | |
| Dotations d'Etat (DGF, DSU, FNP, FNPTP) | | -44 | |
| CAA : dotation de solidarité | | 180 | |
| Reversement TP CRCA | | -62 | |
| Participation à syndicat ZIFAC | -17 | | |
| Produits des services (loyers, redevances...) | | 36 | |
| Dépenses des services | 42 | | |
| Subventions aux associations | 48 | | |
| Participation transport 1/2 finale SUA | 23 | | |
| Régularisation de virements entre chapitres | 97 | 97 | |
| Mouvements d'ordre | 147 | -3 | |
| Total | 340 | 195 | -145 |

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement ajuste les recettes fiscales et les dotations après notification de l'Etat.

Nous avons des prévisions fines en matière de taxes ménages, une TPU que nous avons prévue moins dynamique et qui nous rapporte 180 K€ au travers de la dotation de solidarité versée par la CAA.

Les dotations de l'Etat sont revues à la baisse : - 44 K€.

A noter également 48 K€ de subvention aux associations, ainsi que des mouvements d'ordre (amortissements...) pour 147 K€ en dépense.

INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|---|------------|--------------|--------------|
| Maréchal Leclerc : travaux sécurité | 80 | | |
| Conformité théâtre | 23 | | |
| Complément étude PRI | 20 | | |
| Subventions poste Montanou | | 38 | |
| Cours Victor Hugo (crédits décalés) | -119 | | |
| Maintenance : diverses opérations | 51 | | |
| Acquisitions | 22 | | |
| Taxe non réalisation aire de stationnement | | 40 | |
| Divers | 13 | 7 | |
| Régularisation de virements entre chapitres | 15 | 15 | |
| Mouvements d'ordre | 37 | 187 | |
| Réserve (affectation du résultat 2001) | | 3 522 | |
| Total | 142 | 3 809 | 3 667 |

La section d'investissement intègre le résultat global de clôture de l'exercice 2001 et divers ajustements sur les opérations d'investissement.

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|-----------------------|------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 340 | 195 | -145 |
| Mouvements d'ordre | 147 | -3 | -150 |
| Mouvements réels | 193 | 198 | 5 |
| INVESTISSEMENT | 142 | 3 809 | 3 667 |
| Mouvements d'ordre | 37 | 187 | 150 |
| Mouvements réels | 105 | 3 622 | 3 517 |

Le déficit de la section de fonctionnement est lié aux mouvements d'ordre et l'excédent de la section d'investissement à l'intégration du résultat N-1.

PROPOSITION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

| EQUILIBRE | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | 340 | 195 |
| Réduction du virement | -145 | |
| Solde | 195 | 195 |
| Section d'investissement | 142 | 3 809 |
| Réduction du virement | | -145 |
| Remboursement de capital | 3 522 | |
| Solde | 3 664 | 3 664 |

Le financement des mouvements d'ordre de la section de fonctionnement se fera par la réduction du virement à la section d'investissement. Cet équilibre est neutre sur l'autofinancement car les mouvements réels s'équilibrent entre eux.

L'excédent de la section d'investissement est résorbé par une augmentation du remboursement en capital de l'encours de dette.

II - BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT (en K€)

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|----------------------------|----------|-----------|-----------|
| Excédent antérieur reporté | | 79 | |
| Divers | | 1 | |
| Mouvements d'ordre | 3 | | |
| Total | 3 | 80 | 77 |

INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|---------------------------|------------|------------|----------|
| Réserves | | 265 | |
| Déficit antérieur reporté | 265 | | |
| Réseaux divers | 3 | 1 | |
| Mouvements d'ordre | 1 | 3 | |
| Total | 269 | 269 | 0 |

Le budget de l'assainissement intègre principalement le résultat de l'exercice antérieur.

| EQUILIBRE | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|------------|------------|
| Section de fonctionnement : | 3 | 80 |
| Augmentation du virement | 77 | |
| Solde | 80 | 80 |
| Section d'investissement | 269 | 269 |
| Augmentation du virement | | 77 |
| Réduction de l'emprunt d'équilibre | | -77 |
| Solde | 269 | 269 |

L'intégration du résultat N-1 permet de réduire l'emprunt d'équilibre.

III - BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT (en K€)

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|----------------------------|----------|-----------|-----------|
| Excédent antérieur reporté | | 95 | |
| Mouvements d'ordre | 1 | | |
| Total | 1 | 95 | 94 |

INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|--------------------|----------|-----------|-----------|
| Réserves | | 51 | |
| Mouvements d'ordre | | 1 | |
| Total | 0 | 52 | 52 |

Le budget de l'eau intègre principalement le résultat de l'exercice antérieur.

| EQUILIBRE | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 1 | 95 |
| Augmentation du virement | 94 | |
| Solde | 95 | 95 |
| Section d'investissement | 0 | 52 |
| Augmentation du virement | | 94 |
| Réduction de l'emprunt d'équilibre | | -146 |
| Solde | 0 | 0 |

L'intégration du résultat N-1 permet de réduire l'emprunt d'équilibre.

M. DOURNEAU

Y a-t-il des questions ?

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, la question nous est souvent posée, en ville, sur le calendrier du cours Victor Hugo. Je vois que les crédits sont décalés. Pouvez-vous nous préciser les choses ?

M. VEYRET

Le cours Victor Hugo va commencer dès le début de l'été. Aujourd'hui, la prise en compte des travaux sur place a été faite. Je souhaiterais que cette opération soit menée sur un an. En effet, vous vous doutez bien que cela va faire un chantier énorme. Je voudrais donc que les gros travaux de terrassement se déroulent durant la période des vacances scolaires, que l'on fasse un côté puis l'autre afin de maintenir une voie de circulation, et que ce cours, situé en plein cœur de la ville, soit terminé le plus rapidement possible pour limiter au maximum les problèmes de circulation et de stationnement.

Nous avons également d'autres projets de création d'aires de stationnement dans ce secteur, vous le verrez par la suite. En attendant, nous envisageons d'ouvrir provisoirement au stationnement, une partie de la place de la Préfecture comme cela a déjà été fait.

M. DIONIS du SEJOUR

J'ai bien noté le début des travaux pour juin. La fin des travaux est prévue pour quand ?

Nous avons mené, avec le boulevard de la Liberté, un projet d'une ampleur encore plus grande. C'est effectivement très perturbant pour les riverains et nous avons fait un effort de communication important. Je pense que ces travaux sur le cours Victor Hugo méritent le même effort de communication.

Mme PIGEAU

La mise en place du chantier a commencé ce matin. La durée des travaux est prévue sur 18 mois, de façon à maintenir en permanence deux sens de circulation et une bande de stationnement, sauf une période critique de 15 jours à 3 semaines où il n'y aura plus de stationnement possible.

Mais le phasage des travaux est tel que l'on pourra toujours circuler cours Victor Hugo, et il sera prévu un accès aux commerces et aux habitations.

Concernant la communication, elle a été faite puisque nous avons eu trois réunions publiques. Nous avons mis au point avec l'ensemble des commerçants et des riverains le projet définitif. Un courrier leur a été adressé pour leur annoncer le début des travaux pour ce matin, et nous avons prévu la mise en place de deux grands panneaux –type panneaux de chantier- avec une perspective du boulevard, l'un situé boulevard Pelletan et l'autre près de la tour Victor Hugo.

M. DIONIS du SEJOUR

De mémoire, les travaux du boulevard de la Liberté avaient duré treize mois, alors que ce boulevard était plus long que le cours Victor Hugo. Donc, dix huit mois me paraissent bien long.

Mme PIGEAU

D'une part, cette voirie n'est pas beaucoup plus courte. Et d'autre part la durée se justifie par le fait que nous souhaitons maintenir, en permanence, deux sens de circulation.

M. VEYRET

Nous souhaitons tous que ces travaux se terminent le plus vite possible. Mais nous ne pouvons pas interrompre la circulation en plein cœur de la ville, ni supprimer des places de stationnement trop longtemps. De plus, il se trouve à proximité une école qui, déjà en temps normal, pose des problèmes de circulation au début et à la fin des

cours. Cela nous a donc imposé un phasage, et la réalisation des travaux les plus lourds pendant les vacances scolaires.

Cela dit, j'aimerais que nous réduisions la durée des travaux sur les six mois restants. En effet, nous allons enchaîner derrière un autre chantier, qui sera l'avenue du Maréchal Leclerc, et nous risquons une concomitance susceptible de poser des problèmes.

Pour en revenir à la décision modificative n°1, nous avons fait les ajustements nécessaires en terme d'investissements et de fonctionnement. Mais il est important de souligner que nous avons surtout une affectation du résultat -les 3 522 000 F- que nous souhaitons utiliser afin de diminuer la charge de l'emprunt.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions présentées en décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE PAR SECTION

FONCTIONNEMENT

| CHAPITRE | DEPENSES | DM1 |
|----------|--|-------------------|
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | -144 915,36 |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 148 626,52 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 10 464,47 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 33 894,48 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 348,90 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | 143 724,59 |
| | Total | 195 143,60 |

| CHAPITRE | RECETTES | DM1 |
|----------|--|-------------------|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 1 368,00 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 88 970,00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 196 141,00 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | -120 150,53 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 15 044,00 |
| 76 | AUTRES PRODUITS FINANCIERS | 1 551,65 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 15 000,00 |
| 79 | TRANSFERTS DE CHARGES | -2 780,52 |
| | Total | 195 143,60 |

INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | DEPENSES | DM1 |
|----------|--|---------------------|
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 9 544,22 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 524 655,37 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 28 807,64 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 53 408,99 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 50 175,94 |
| 481 | CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES | -2 780,52 |
| | Total | 3 663 811,64 |

| CHAPITRE | RECETTES | DM1 |
|----------|--|---------------------|
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | -144 915,36 |
| 10 | DOTATION, FONDS DIVERS & RESERVES | 3 522 469,37 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 95 086,67 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 2 208,18 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 40 112,38 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 348,90 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 776,91 |
| 28 | AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | 141 132,64 |
| 481 | CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES | 2 591,95 |
| | Total | 3 663 811,64 |

ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE PAR SECTION

| FONCTIONNEMENT | | DM1 |
|-----------------------|--|-------------------|
| CHAPITRE | DEPENSES | |
| 006 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 77 135,65 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 284,00 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | 2 837,70 |
| | Total | 80 257,35 |
| CHAPITRE | RECETTES | |
| 002 | EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES | 79 051,35 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 1 206,00 |
| | Total | 80 257,35 |
| INVESTISSEMENT | | DM1 |
| CHAPITRE | DEPENSES | |
| 001 | EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 264 988,32 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 3 000,00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | -35,65 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 491,00 |
| | Total | 268 443,67 |
| CHAPITRE | RECETTES | |
| 005 | VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 77 135,65 |
| 10 | DOTATION, FONDS DIVERS & RESERVES | 264 988,32 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | -77 500,00 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 491,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 491,00 |
| 28 | AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | 2 837,70 |
| | Total | 268 443,67 |

EAU

DECISION MODIFICATIVE PAR SECTION

| | | FONCTIONNEMENT | DM1 |
|----------|--|----------------|------------------|
| CHAPITRE | | DEPENSES | |
| 006 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 94 150,86 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 79,00 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | | 793,45 |
| | | Total | 95 023,31 |
| CHAPITRE | | RECETTES | |
| 002 | EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES | | 95 023,31 |
| | | Total | 95 023,31 |
| | | INVESTISSEMENT | DM1 |
| CHAPITRE | | RECETTES | |
| 005 | VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 94 150,86 |
| 10 | DOTATION, FONDS DIVERS & RESERVES | | 50 925,19 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | | -145 869,50 |
| 28 | AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | | 793,45 |
| | | Total | 0,00 |

05 – ACQUISITION D’UN IMMEUBLE SITUE 23 RUE FON DE RACHE

Mme PIGEAU - Adjoint

La ville d’AGEN a engagé il y a quelques années une opération de curetage de l’îlot rue Fon de Raché en partie insalubre.

M et Mme BREGOLI, propriétaires d’un petit immeuble dans cet îlot ont proposé à la ville de l’acquérir.

Il s’agit de la parcelle cadastrée section BK N° 353 située 23 rue Fon de Raché.

Les services fiscaux ont évalué cet immeuble au prix de 3350 euros.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L’UNANIMITE

1/ DECIDE l’acquisition de l’immeuble cadastré section BK N° 353 situé 23 rue Fon de Raché appartenant à M et Mme BREGOLI.

2/ FIXE le prix à 3350 euros

3/- AUTORISE M le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

4/- DIT que les frais seront payés par imputation au ...

| | | |
|------------|------|--|
| Chapitre : | 23 | Immobilisations en cours |
| Article : | 2313 | Constructions |
| Fonction : | 824 | Autres opérations d’aménagement urbain |

06 – MISE EN CONFORMITE DES FEUX TRICOLORES – APPROBATION DU D.C.E.

Mme PIGEAU - Adjoint

Sur l'ensemble des feux tricolores de la ville d'Agen (quarante carrefours) trente quatre doivent être mis en conformité de part la réglementation avant décembre 2004.

Les travaux consistent à améliorer la lisibilité, la visibilité des carrefours équipés de feux de circulation, à permettre l'enregistrement du journal des pannes, à remplacer certains contrôleurs de carrefour et certains câblages afin de les adapter aux nouvelles normes de sécurité, à s'assurer d'une mise à l'orange clignotant automatique en cas de panne sur le rouge principal, et enfin à modifier les diagrammes de fonctionnement.

Ce programme de travaux a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement pour un montant global de 450 000.00 € T.T.C. Ceux-ci seront réalisés sur 3 années : 2002 – 2003 et 2004.

Le dossier de consultation d'entreprises pour une **première tranche** de travaux a été établi pour un montant de 127 400.00 € H.T soit 152 400.00 € T.T.C. concernant onze carrefours.

M. RAUNIER

Je souhaiterais savoir si, sur ce genre de dossier venant d'une réglementation assez lointaine, nous pouvons obtenir des subventions ?

M. VEYRET

Il conviendra effectivement d'être attentifs. Bercy vient de nous accorder une subvention exceptionnelle sur ce dossier, mais les subventions accordées par Bercy au début de l'année naviguent actuellement entre le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture. J'ai posé la question par téléphone à Laurent Fabius qui m'a confirmé l'octroi de ces subventions. Mais restons attentifs.

Ces subventions exceptionnelles s'élèvent à un global de 2 200 000 F, qui s'ajoutent au 1 500 000 F déjà apportés et inscrits au budget de l'Etat.

M.DIONIS du SEJOUR

Sur cette opération, un montant précis a-t-il été affecté ?

M. VEYRET

Je pourrai vous le donner, mais l'important est de vérifier que l'ensemble des subventions nous soit bien crédité. D'ailleurs, un rapport au Conseil municipal de février prévoyait l'octroi de cette subvention de 2 200 000 F. Et il vaudrait mieux, pour les agenais, qu'elle soit obtenue.

M. RAUNIER

Voilà le genre de dossier qui tombe sur la tête d'une ville sans qu'elle puisse y faire grand-chose, si ce n'est un peu de résistance en faisant ces travaux le plus tard possible, voire en dehors des délais. En effet, M. le Maire, nous ne sommes peut-être pas obligés de faire cette mise en conformité des feux cette année. Nous pouvons peut-être attendre patiemment d'être pointés du doigt.

Que va amener cette réglementation ? J'en parle tranquillement car nous l'avons nous-mêmes déjà prévue au P.P.I. Je ne polémique donc pas du tout.

Les feux fonctionnent depuis 25 ans et sans beaucoup de morts sur la ville d'Agen. Et nous allons dépenser 4 Millions de francs –moins la subvention- pour ces travaux. Je ne sais pas si l'intérêt des contribuables agenais est bien respecté. Vous n'y êtes pour rien, mais nous en avons assez de prendre sur la tête des décisions qui viennent d'en haut et qui nous obligent à serrer encore le budget des agenais.

M. VEYRET

Cette réglementation est ancienne et nous avons déjà pris un certain retard. Par ailleurs, si nous faisons tout les travaux en 2004, nous ne tiendrons pas sur le plan financier et il vaut donc mieux étaler les dépenses.

De plus, si nous n'avons pas terminé en 2004 et qu'un accident intervienne, la responsabilité des élus étant de plus en plus large, nous serons immanquablement mis en cause. Nous sommes contraints de le faire ; alors étalons-le dans le temps.

M. DIONIS du SEJOUR

Je souhaiterais donner une explication sur notre vote. Nous avons arrêté une position d'abstention sur ce rapport non pas parce que nous sommes contre, mais parce que nous considérons que le phasage est brutal. Or vous êtes au bureau de l'Association des Maires de France et il est donc de votre ressort de faire remonter au gouvernement une demande d'étalement de ces charges de travaux qu'il nous impose.

M. VEYRET

Nous avons effectivement parlé de ce problème au sein de l'Association des Maires de France, ainsi que de la mise en conformité d'un certain nombre d'établissements publics. Et je tiens à souligner que si nous devons mettre en conformité tous les établissements publics de la ville d'Agen, nous pourrions tout fermer. Je vous rappelle également que, lors du premier congrès de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, j'avais interpellé la Madame la Préfète à ce sujet.

Malheureusement, certaines personnes sont complètement sourdes au niveau des différentes administrations centrales, et cela ne changera pas avec la mise en place de la nouvelle majorité. Nous avons beaucoup de difficultés à nous faire entendre, simplement parce l'administration centrale ne veut pas porter la moindre responsabilité. Nous sommes en première ligne et particulièrement le Maire.

M. BEDOURET

Je m'inscris en faux sur ce que vous venez de dire, M. Raunier, car je rencontre le même problème au niveau de l'assainissement. Vous m'aviez tenu un discours, lors d'un précédent conseil municipal au cours duquel nous votions les budgets eau et assainissement. Vous m'aviez dit : « *M. Bédouret, vous faites trop d'effort, vous allez trop vite et vous allez vous endetter au niveau assainissement* ».

Le problème est que vous avez laissé traîner les choses et qu'aujourd'hui où nous avons des rendez-vous réglementaires incontournables. Nous nous retrouvons donc avec le couteau sous la gorge, brutalement.

Toujours est-il que je ne trouve pas très responsable votre discours aux agenais qui est de dire : « *nous avons des dates butoirs mais nous pouvons laisser faire et passer hors délai* ».

M. RAUNIER

Il va pourtant bien falloir qu'un jour, les décisions de réglementation soient accompagnées des mesures pour les financer. Notre budget n'est pas brillant mais il n'est pas terriblement bas. Par contre, certaines villes ne pourront pas payer, avec en plus les 35 heures à financer. Et vous constaterez, dans les deux ans qui viennent, le nombre de communes en difficulté au niveau budgétaire.

Les réglementations en matière d'environnement et de sécurité sont très bonnes. Mais un risque zéro n'existe pas. Un risque, cela se mesure.

M. BEDOURET

Vous pouvez dire ce que vous voulez, M. Raunier. Mais regardez les problèmes d'AZF, du Mont Blanc... Tous les dégâts provoqués par le progrès, aujourd'hui, sont essentiellement liés au non respect de la réglementation.

Les recettes liées à ce type de réglementation existent, M. Raunier, à condition de faire les dossiers suffisamment en amont pour qu'elles soient prévues. Si vous planifiez sur quinze ans, ce sera plus facile plutôt que d'attendre pour ensuite devoir prévoir les recettes sur 3 ans.

M. VEYRET

La réglementation est ce qu'elle est et, à un moment donné, il faut réaliser ce qu'elle prévoit.

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

1/- APPROUVE le dossier de consultation d'entreprises de mise en conformité des feux tricolores pour un montant de 127 400.00 € H.T. soit 152 400.00 € T.T.C.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

3/- DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2002 :

AP : 98/04 : Voies et réseaux
Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2313 : Constructions
Fonction 821 : Equipements de voirie

07 – MISE EN PLACE DE LA PVNR

M. VEYRET, Maire

La loi SRU a modifié le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332.6.1., L. 332.11.1 et L.332.11.2.

Considérant que ces dispositions autorisent désormais de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions (ou les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique pour les voies existantes mais insuffisantes).

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ DECIDE afin de permettre l'urbanisation et la restructuration urbaine de certains quartiers sans grever le budget général de la ville, d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux, définie aux articles L. 332.11.1 et L. 332.11.2 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi à l'avenir, chaque participation instaurée sur un périmètre pertinent et identifié fera l'objet d'une délibération du conseil municipal pour en fixer les modalités d'application particulières.

2/ DECIDE en application du quatrième alinéa de l'article L. 332.11.1 du Code de l'Urbanisme, d'exempter en totalité de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585.C du Code Général des Impôts.

08 – ZAC DES TANNERIES – AMENAGEMENT DE LA RUE REMPARTS STE FOY – APPROBATION DU DCE

Mme PIGEAU

Par délibération du 3 Juillet 2000, le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement de la rue de Cajarc a été approuvé.

Dans le cadre de cet aménagement, l'amorce de la rue Remparts Sainte Foy a été réalisée le long de la Résidence Rabelais.

La Société "Habitation Economique" a commencé les travaux pour la réalisation d'une résidence d'accueil pour personnes âgées, de 57 logements dont un logement de gardien et un logement visiteurs, cette construction doit s'achever en Octobre 2002.

A l'issue des travaux de cette résidence, il conviendra d'achever l'aménagement de la rue Remparts Sainte Foy devant le Parking Intérieur des Tanneries et la Place Amphithéâtre.

DESCRIPTION sommaire du projet

L'aménagement sur 90 m de long de la rue Remparts Sainte Foy débute devant l'entrée du Parking souterrain de la Résidence Rabelais jusqu'à l'entrée de la Mapad.

- * L'ensemble de la structure du corps de voirie (chaussée + trottoir) sera repris ;
- * Réalisation d'une voirie en double sens de 2*3 m de large en revêtement enrobé avec
- * Réalisation de 7 places de stationnement,
- * Réalisation de trottoirs de part et d'autre de la voirie en béton paysager avec des bandes structurantes de pavés imitation terre cuite.
- * Mise en place des protections anti-stationnement, barrières et potelets
- * Création de 8 places de stationnement 2 roues devant la résidence H.E.
- * Reprise du cheminement piéton le long de la rampe d'accès au parking du bâtiment HE. Ce cheminement d'une largeur de 3 m et d'une longueur de 30m permet la liaison piétonne entre la Place Amphithéâtre et la Gare

Le dossier de consultation des entreprises a été établi par les Services Techniques et le montant des travaux est estimé à 124 k€HT (148,3 k€ TTC).

Le projet dressé par les Services Techniques comprend trois lots :

- **LOT 1** : Voiries et Réseaux Divers
- **LOT 2** : Revêtements
- **LOT 3** : Eclairage Public

L'ensemble de ces travaux est estimé à 124 k€ HT (148,3 k€ TTC).

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'Aménagement de la rue Remparts Ste. Foy pour un montant global estimé à 124 k€ HT (148,3 k€ TTC);

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits à inscrire au Budget Primitif de l'Exercice 2002.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Autorisation de programme n° 98.05

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2318 - Autres immobilisations corporelles

Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement

Article 1321 - Etat

Article 1322 - Région

Article 1323 - Département

Article 1325 – Groupements de collectivités

Fonction 822- Voirie communale et routes

09 – RUES DU FOIRAIL ET DE LA MASSE – AMENAGEMENT EP ET EXTENSION EU – APPROBATION DU DCE

M. BEDOURET

La mise en place d'un réseau séparatif au niveau des rues de la Masse et du Foirail est une opération prévue au budget primitif de 2002. L'étude technique montre aujourd'hui que le remplacement d'une partie du réseau pluvial sera également nécessaire.

Cette opération comprendra donc :

- ❖ Rue de la Masse :
 - la construction d'un collecteur d'eaux usées, de 200 mm de diamètre, sur environ 70 m de long raccordé sur le collecteur de l'avenue Henri Barbusse,
 - La construction de 15 branchements sur le collecteur d'eaux usées,
 - La construction d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales de 315 mm de diamètre, d'environ 30 m de long
 - La construction de 5 branchements sur le collecteur d'eaux pluviales,
 - L'obturation de l'ancien collecteur d'eaux pluviales.
- ❖ Rue du foirail :
 - La construction d'un collecteur d'eaux usées de 200 mm de diamètre, d'environ 45 m de long,
 - La construction de 13 branchements.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'extension du réseau d'eaux usées rues du Foirail et de la Masse et l'aménagement du réseau d'eaux pluviales, pour un montant estimé à 105 000 € TTC ;

2/- ENGAGE la Ville d'Agen à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

4/- SOLLICITE auprès de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE l'attribution des aides les plus élevées possible ;

6/- DIT que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget :

Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.

7/- DIT que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

Article 1318 : Autres Subventions d'investissement

Article 1648 : Autres emprunts

10 – QUARTIER DES TROIS GONELLES – EXTENSION E.U. – APPROBATION DU DCE

M. BEDOURET - Adjoint

La mise en place d'un réseau séparatif au niveau des rues des Trois Gonelles, Loiseau, Touril et impasse Caillou est une opération prévue au budget primitif de 2002. Ces travaux s'accompagnent du remplacement d'une partie du réseau pluvial de la rue des Trois Gonelles.

Ce dossier comprendra donc :

- ❖ Rue des Trois Gonelles :
 - la construction de deux collecteurs d'eaux usées, de 200 mm de diamètre, sur environ 36 et 74 m de long raccordés d'une part sur le collecteur de la rue Auguste Gué et d'autre part sur celui de la rue Béranger,
 - La construction de 25 branchements sur le collecteur d'eaux usées,
 - La construction d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales de 400 et 600 mm de diamètre, d'environ 55 m de long
 - La destruction de l'ancien collecteur d'eaux pluviales.
- ❖ Rue du Loiseau :
 - La construction d'un collecteur d'eaux usées de 200 mm de diamètre, d'environ 46 m de long,
 - La construction de 11 branchements.
- ❖ Rue du Touril :
 - La construction d'un collecteur d'eaux usées de 200 mm de diamètre, d'environ 83 m de long raccordé sur le collecteur de la rue Auguste Gué,
 - La construction de 15 branchements.
- ❖ Impasse Caillou :
 - La construction d'un collecteur d'eaux usées de 200 mm de diamètre, d'environ 17 m de long raccordé sur le collecteur de la rue du docteur Camille Bru,
 - La construction de 4 branchements.

M. MAZIERE

Je ne parlerai pas sur le fond des dossiers.

Mais je tiens à dire que je trouve anormal de considérer certains rapports comme moins importants, et de les passer très rapidement. Le public s'est déplacé pour assister à une séance du conseil municipal ; il est possible d'être bref mais c'est la moindre des choses que le problème soit évoqué.

M. VEYRET

Les questions sont au moins évoquées.

Y a-t-il des questions ? Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement du réseau d'eaux pluviales et à l'extension du réseau d'eaux usées rues du Foirail et de la Masse, pour un montant estimé à 180 000 € TTC ;

2/- ENGAGE la Ville d'Agen à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

4/- SOLLICITE auprès de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE l'attribution des aides les plus élevées possible ;

6/- DIT que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget :

Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.

7/- DIT que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

Article 1318 : Autres Subventions d'investissement

Article 1648 : Autres emprunts

11 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La Compagnie des eaux et de l'ozone (Générale des Eaux), délégataire des services de l'eau et de l'assainissement nous a transmis ses rapports annuels. Ceux-ci sont annexés à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article L.2224.5 du Code des collectivités territoriales, il vous est présenté ci-après les éléments principaux concernant les Services de l'eau et de l'assainissement.

SERVICE DE L'EAU

La Compagnie des eaux et de l'ozone (C.E.O.) est fermière pour la production et la distribution de l'eau depuis 1943 ; ce contrat a fait l'objet de plusieurs modifications et c'est la délibération du 11 mars 1991 qui en a fixé l'échéance au 15 juillet 2023.

Il existe deux usines de pompage et de traitement d'eau de la Garonne, l'une à Rouquet et l'autre à Lacapelette. Trois forages profonds, dont deux situés à Rouquet et un à Lalande, peuvent permettre une alimentation alternative en cas de pollution accidentelle de la Garonne.

Ce service dispose de 270,8 km de réseau, 8 réservoirs, et comprend 16 204 abonnés.

Sont détaillés en annexe les travaux d'entretien et de renouvellement que la CEO a effectués sur les installations et le réseau, ainsi que les analyses nécessaires au contrôle de la qualité de l'eau distribuée.

Le rapport annuel relatif à la "Qualité des eaux destinées à la consommation humaine", établi par la D.D.A.S.S., et annexé à la présente délibération, montre que l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur, et ce pour la totalité des analyses effectuées.

Investissements 2001 :

La Ville a réalisé les travaux et réseaux suivants :

- ◆ Réfection de l'étanchéité des terrasses de l'usine de Lacapelette ;
- ◆ Mise en place d'un poteau incendie avenue Barbusse ;
- ◆ Mise en place de bouches de lavages et de branchements pour l'arrosage ;
- ◆ Fin des travaux de desserte de l'avenue d'Italie.

En partenariat avec la C.E.O. il a aussi été procédé, en coordination avec des opérations d'assainissement, aux travaux de renouvellement et de renforcement des canalisations suivants :

- ◆ Réseau de l'impasse Jourdain

Investissements 2002 :

L'année 2002 est consacrée aux investissements suivants :

- ◆ réfection de l'étanchéité d'une cuve du réservoir de Prouchet : les deux cuves du réservoir fuient entraînant des pertes de l'ordre de 10 m³/h. Une visite expertise des cuves a été réalisée par une entreprise spécialisée, les travaux de réfection restent à faire ;
- ◆ réfection de l'étanchéité des terrasses de l'usine de Rouquet ;
- ◆ travaux d'amélioration du maillage relatif au réseau d'alimentation en eau potable : la configuration du réseau permet à l'usine de Rouquet (500 m³/h) de distribuer la totalité du réseau desservi par l'usine de Lacapelette (700 m³/h). L'inverse n'est pas possible pour des raisons altimétriques.

Une étude pour la réalisation d'un secours mutuel total des deux usines afin d'accroître la sécurité d'alimentation en eau a été réalisée en 2001 pour la Ville d'Agen. Les travaux de maillage sont prévus en 2002.

En partenariat avec la C.E.O., il sera aussi procédé :

- ◆ En coordination avec les opérations d'assainissement et de voirie, aux travaux de renouvellement et de renforcement des canalisations, notamment celles des rues du Jeu de Paume, Lapepède, Bézis, Canal, du Forail, Loiseau et cours Victor Hugo.

- ◆ En relation avec l'Agence de l'Eau à la définition d'une stratégie et d'un plan de financement permettant de supprimer tous les branchements particuliers en plomb, afin de respecter l'évolution de la norme relative au plomb dans l'eau puisée au robinet, soit :

- 50 micro grammes par litre jusqu'au 24/12/2003, qui sont aujourd'hui respectés sur le réseau public ;
- 25 micro grammes par litre, du 25/12/2003 au 25/12/2013 ;
- 10 micro grammes par litre après le 25/12/2013.

- ◆ Concernant la prise d'eau en Garonne, une étude des risques de pollution est en cours, le département de Lot et Garonne en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les périmètres de protection des forages sont également en cours d'établissement par la SEM 47.

Evènements marquants de 2001 :

◆ GEL décembre 2001 : une longue période de gel (dont une semaine à -10°C) a entraîné de nombreux problèmes :

- gel en profondeur avec casses de nombreuses conduites ;
- température des eaux de rivière proche de 0°C entraînant de la glace en surface des ouvrages de protection d'eau non couverts, une vitesse de filtration diminuée suite à la cristallisation de l'eau et des difficultés de traitements ;
- gel des équipements insuffisamment protégés et production d'eau maximale pour faire face aux pertes dues aux casses.

◆ Pollution AZF :

La pollution AZF du mois de septembre 2001 a entraîné l'arrêt des pompages en Garonne et la mise en service des forages de secours.

La première pollution passée, un nouveau déversement d'azote ammoniacal a eu lieu au mois d'octobre, entraînant la mise en place d'une chloration d'appoint.

Un renforcement par surpresseur au forage de Lalande améliorerait la sécurité d'approvisionnement des forages de secours (étude hydraulique faite).

État de la dette

| Dette au 1er janvier 2001 | Dette au 1er janvier 2002 | Montant de l'annuité | Montant des intérêts | Montant amortissement |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 328 532,97 | 265 136,82 | 72 350,41 | 14 544,26 | 57 806,15 |

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La C.E.O. est concessionnaire de la station principale d'épuration de Rouquet depuis 1985 et suite à la mise en service du traitement biologique, ce contrat se termine le 31 décembre 2022, conformément à la délibération du 5 mars 1990.

Par délibération du 2 mars 1992, la Ville lui a confié la gestion par affermage des réseaux d'assainissement jusqu'au 30 juin 2007.

Ce service dispose de plus de 206,1 km de réseaux et de 20 stations de relèvement ou refoulement assurant la collecte des effluents, principalement traités par la station d'épuration de Rouquet.

Sont détaillés en annexe les travaux d'entretien et de renouvellement que la CEO a effectués sur les installations et réseaux, ainsi que les contrôles de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Raccordements aux réseaux :

Par délibération du 2 octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé la "Convention de création et d'animation d'un dispositif d'incitation/coercition en faveur de la mise en conformité de l'assainissement des immeubles desservis par les réseaux d'assainissement séparatifs au centre ville d'Agen", conclue avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la C.E.O. et le PACT Habitat & développement de Lot-et-Garonne.

L'objectif de ce dispositif dénommé "Opération Branchements Assainissement Conformes" (BAC) est d'améliorer, en deux ans, la mise en conformité des raccordements à l'intérieur du périmètre d'intervention situé au centre ville.

Le bilan actuel de l'opération fait ressortir :

- ◆ 488 branchements non conformes ;
- ◆ 177 demandes de dossiers de mise en conformité ;
- ◆ 68 dépôts de dossiers ;
- ◆ 35 dossiers aboutis pour 182 locaux.

Les travaux effectués ont entraîné 193 000 € de dépenses dont 114 000 € ont été subventionnés à parts égales par la Ville et l'Agence de l'Eau.

Investissement 2001 :

La Ville a réalisé les opérations suivantes :

- ◆ Construction de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec mise en place d'un poste de relevage, impasse Jourdain ;
- ◆ Collecteur d'eaux usées pour les terrains urbanisables autour du parking de la rue Roland Goumy ;
- ◆ Collecteur d'eau pluviale et eaux usées, avenue du général Leclerc, depuis l'avenue de l'Atlantique jusqu'à la limite de la commune ;
- ◆ Fin de la mise en séparatif de l'avenue Léon Blum, et de "Lalande" ;

Investissement 2002 :

Le Programme Pluriannuel d'Investissement en assainissement fait l'objet chaque année de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau. Chaque opération peut-être subventionnée à hauteur de 25 %.

L'année 2002 est consacrée aux investissements suivants :

1 – Opérations engagées en 2001 avec achèvement en 2002 :

- ◆ Fin de l'étude hydraulique du bassin du Grézel ;
- ◆ Travaux de mise en sécurité d'exploitation (télésurveillance et vanne d'isolement), de 6 postes de relèvement ;

2 – Opérations significatives 2002

- ◆ Mise en séparatif de la rue du Jeu de Paume et de la rue Lacépède ;
- ◆ Mise en séparatif du cours Victor Hugo, du bd Carnot à la place Pelletan ;
- ◆ Quartier de Bézis : extension du réseau d'eaux usées et suppression du rejet dans la masse ;
- ◆ Mise en séparatif des rues du Foirail et de la Masse ;
- ◆ Mise en séparatif du Quartier des Trois Gonelles ;
- ◆ Quartier Paul Riquet : étude hydraulique en cours.

État de la dette

| Dette au 1er janvier 2001 | Dette au 1er janvier 2002 | <u>Mon</u> <u>t de</u> l'annuité | Montant des intérêts | Montant amortissement |
|---------------------------------|---------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|
| 3 344 110,80 | 3 840 314,95 | 715 887,16 | 151 555,91 | 562 290,35 |

LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU

Dans chaque annexe, il est présenté une facture type pour les années 2001 et 2002, établie sur la base de la consommation de référence de 120 m³ par an, et répertoriant l'ensemble des composantes du prix de l'eau et son évolution.

CONTRÔLE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Comme il l'a été suggéré par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine le 7 octobre 2000, la Ville d'AGEN a procédé à une consultation, courant 2001 (rendu des offres fin 2001), en vue de diligenter une expertise technique et financière de l'ensemble de ses contrats Eau et Assainissement avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, notamment pour :

- ◆ Établir un état des lieux ;
- ◆ Définir des indicateurs permettant un contrôle continu et pertinent.

Cette consultation, menée auprès de 8 cabinets spécialisés est actuellement en cours d'analyse et de dépouillement.

M. VEYRET

Nous te remercions, Alain, de toutes ces précisions. Nous sommes certains de boire de la bonne eau et nous comptons sur toi pour que cela continue.

Le Conseil municipal doit donner son avis sur ce rapport.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DONNE un avis favorable sur ce rapport.

12 – ADHESION A L'ASSOCIATION CRIIRAD

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Ville d'Agen souhaite être présente dans le domaine de la surveillance de la radioactivité et l'amélioration de la radioprotection.

Pour ce faire, nous avons pris contact avec la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) dont le siège social se situe 471, avenue Victor Hugo à VALENCE (26).

Cette association peut assurer les prestations suivantes :

- Contrôler, effectuer des mesures de radioactivité grâce à son laboratoire indépendant spécialisé ;
- Informer la population des sources radioactives et des risques encourus ;
- Protéger la population et l'environnement.

Pour bénéficier de son aide, la Ville doit adhérer à cette association en s'acquittant des frais d'adhésion qui s'élèvent à 38 euros (TRENTRE HUIT EUROS) pour l'année 2002.

M. BEDOURET

Cette association fait un travail très important sur le territoire français et pallie souvent les manquements des organismes officiels qui ne font pas toujours respecter la réglementation en vigueur.

J'en veux pour preuve la balise de surveillance de la radioactivité en eaux de Garonne, qui n'est toujours pas installée. Si d'ici quelques temps cette balise n'est toujours pas installée, je ferai appel à la CRIIRAD pour qu'elle se substitue à l'organisme officiel qui, réglementairement, devrait installer cette balise en Garonne.

Le montant du droit d'adhésion est modique. Mais cette somme aide énormément cette commission indépendante qui rend de grands services.

M. ORENSTEIN

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE l'adhésion de la ville à l'association CRIIRAD,

2/- AUTORISE la Ville à régler les cotisations dont le montant sera fixé annuellement

3/- DIT qu'elles seront prélevées au

Chapitre : 011 – Charges à caractère général

Article : 6281 – Concours divers (cotisations)

Fonction : 020 – Administration générale de la Collectivité

13 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 1996-1998 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS VILLE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par délibération du 10 Avril 1995, il a été décidé de l'adhésion de la Ville d'AGEN à l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) du Schéma Directeur de la Région Agenaise et de sa participation au financement du suivi animation et de la réhabilitation des logements locatifs conventionnés.

La réhabilitation des logements privés conventionnés bénéficie d'un régime de base de subventions de l'Etat de 35 % par le biais des Fonds de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H) qui, grâce à la participation des Collectivités adhérentes, passe à 45 % ; les 10 % supplémentaires étant financés de la façon suivante :

- * 2,5 % apportés par le Conseil Général ;
- * 2,5 % apportés par la Ville d'AGEN ;
- * 5 % supplémentaires apportés par l'Etat du fait de la participation des collectivités territoriales.

La Ville verse directement aux propriétaires les 2,5 % de sa participation.

Le versement s'effectue après vérifications par l'ANAH, Délégation départementale de Lot-et-Garonne, des éléments suivants :

- * L'exécution des travaux conformément aux plans
- * Les factures et devis
- * L'occupation des locaux

Par courrier, l'ANAH nous informe qu'après vérifications, nous pouvons procéder au paiement des subventions pour les dossiers suivants :

| N° de dossier | Nom des propriétaires | Adresse immeuble | Nombre de logements | Dépense subventionnée | Subvention ANAH (40%) | Subvention VILLE (2,5 %) |
|---------------|-----------------------|------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| 10 210 | Indivision CORTINOVIS | 3, Pl. Jasmin | 1 | 18 452 € | 7 381 € | 461.30 € |

En outre, la participation de la Ville au financement du suivi animation s'effectue auprès du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Agenaise, sur les bases de la Convention signée par l'Etat le 19 Avril 1996.

M. ORENSTEIN

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) - DECIDE d'octroyer la subvention susvisée qui sera versée à :

- Indivision CORTINOVIS, 3, Place Jasmin ;

2) - DIT que la Ville versera sa participation au financement du suivi animation au Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Agenaise.

3) - DIT que les dépenses correspondant à cette opération seront prélevées et encaissées sur les crédits prévus au Budget :

* DEPENSES :

Autorisation de programme n° 98-06 : Habitat

Chap. 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6572 : Subv. d'équipement aux personnes de droit privé

Fonction 70 : Aides à la construction et au secteur locatif

14 – ACHAT DE CARBURANT – APPEL D’OFFRES

M. ORENSTEIN - Premier Adjoint

Lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2001, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour l’achat de carburants pour l’année 2002, sous forme d’une mise en concurrence simplifiée suivant les règles du nouveau Code des Marchés Publics. Compte tenu qu’une seule offre est parvenue et que l’appel d’offres est la procédure la mieux adaptée pour ce type d’acquisition, une nouvelle consultation doit être lancée.

Pour pouvoir assurer la couverture des besoins en carburants du 1° octobre 2002 au 31 décembre 2003, un nouveau dossier de consultation des fournisseurs a été établi en vue d’un appel d’offres.

Les besoins concernés sont :

- ceux de l’ensemble des services municipaux,
- ceux de l’association de régie de quartier de Tapie,

les consommations pour ce dernier utilisateur lui étant facturées.

L’appel d’offres portera sur l’approvisionnement en Super sans plomb octane 95 et Gazole, pour les quantités approximatives suivantes :

- ◆ 60 m3 de Super carburant sans plomb octane 95
- ◆ 106 m3 de gazole

La dépense est évaluée à 136 710 €uros et la recette est estimée à 3 600 €uros.

M. ORENSTEIN

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L’UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par appel d’offres et à signer le marché à intervenir ;

3/- DIT que, pour l'exercice 2003 :

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2003 :

Chapitre 011 "Charges à caractère général"
Article 60221 " Combustibles et Carburants".

La recette sera inscrite au Budget Primitif 2003 :

Chapitre 70 "Produit des services du domaine et ventes diverses"
Article 7078 - "Autres marchandises".

15 – CONTRAT DE VILLE 2002 – INVESTISSEMENTS – TRAVAUX TERRITOIRE SUD-EST QUARTIER TAPIE MONDESIR – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLIVALENTE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Depuis maintenant plusieurs mois, la ville d'Agen s'est engagée dans une démarche de développement de ses interventions dans le cadre de la politique de la ville sur les opérations prioritaires relevant du contrat de ville.

Parallèlement, "AGEN HABITAT" OPM/HLM" s'engage dans diverses opérations d'amélioration et/ou de rénovation de l'habitat. Dans ce cadre, une opération lourde de réhabilitation-rénovation de la cité Tapie-Mondésir est à l'étude.

Cette opération de rénovation urbaine prévoit la construction d'une salle polyvalente d'animation d'environ 350 m2 en remplacement des locaux vétustes actuels constitués de la "vieille ferme" ainsi que des bâtiments préfabriqués attenants.

Le coût global de ce nouvel équipement est de 320 250 € H.T..

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Organisme | % d'attribution | Montant € H.T. |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| ETAT Subvention exceptionnelle | 19 % | 61 000 € |
| ETAT Politique de la Ville | 31 % | 99 200 € |
| CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE | 15 % | 48 000 € |
| COMMUNAUTE AGGLOMERATION AGENAISE | 15 % | 48 000 € |
| VILLE D'AGEN | 20 % | 64 050 € |

M. MAUROUX

Mes chers collègues, M. le Maire, je demande la parole car je ne comprends plus.

M. Mazière nous a expliqué, il y a quelques temps, que le secteur de Tapie ne nécessitait plus un secteur d'animation bien ciblé. Le contrat de ville a financé sur ce secteur une rénovation des bâtiments situés au sud et à l'est de la place de quartier. Nous n'avons jamais prévu ni au budget ni au P.P.I., la mise en place d'une salle polyvalente dans ce secteur. La municipalité précédente l'avait prévue sur Rodrigues mais le projet avait été abandonné à la suite d'une opposition de la population.

Je voudrais donc que M. Mazière m'explique pourquoi il revient à ce supplément d'animation à Tapie et d'où il sort ce projet de salle polyvalente.

M. MAZIERE

Personnellement, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait plus d'animations à Tapie, et surtout sur le secteur Sud-est.

L'office d'HLM a en projet la destruction de certains bâtiments vétustes sur ce secteur –ancienne ferme, préfabriqués-, qui sont utilisés actuellement par le centre de loisirs pour l'animation des ados. Nous avons donc l'opportunité de doter le quartier d'un équipement qui permette de réaliser des fêtes familiales et associatives, ainsi que des activités artistiques.

A ce jour, nous en sommes à tenter de trouver des financements pour réaliser ce projet.

M. MAUROUX

En dehors de l'aspect brutal de ce projet, ce qui me gêne est que l'on va détruire des bâtiments pour lesquels nous avons investi il y a 4 ans, près de 400 000 F de subventions d'investissement du contrat de ville.

J'ai donc peur que nous soyons incohérents et que nous manquions de continuité dans nos projets au niveau des quartiers. Le contrat de ville n'a pas suffisamment d'argent pour en gaspiller.

Nous pourrions étudier la démolition de la ferme, qui est effectivement un bâtiment vétuste, pour construire à sa place une salle polyvalente. Mais nous devrions conserver les autres bâtiments qui sont encore en bon état, de façon à n'avoir pas à amortir sur cinq ans des projets prévus sur une vingtaine d'années.

M. VEYRET

Je vais répondre à la fois en tant que Président de l'office des HLM et en tant que Maire.

Au niveau de l'OPM HLM, une proposition a été faite de restructuration urbaine de ce quartier, qui rentre d'ailleurs dans une logique que vous aviez mise en place avec la maison et la place de quartier. Si nous en restons là, nous n'aurons pas changé l'image de ce quartier qui recèle, vous en conviendrez, un certain nombre de problèmes.

Le projet présenté par l'Office d'HLM a donné lieu à un concours d'architectes, et un architecte a été retenu. Un groupe de travail va être mis en place avec la population, les institutions et le service Politique de la ville, car le projet des HLM, -qui va sortir en septembre-, est un projet d'habitat et de patrimoine. Nous avons, pour notre part, des obligations liées à la voirie et aux équipements publics.

Ce projet va comporter la destruction d'un certain nombre d'immeubles –les barres-. Tout d'abord un premier immeuble qui pose problème aujourd'hui pour son taux de

vacance important. Ensuite un deuxième immeuble, détruit en partie, et qui comportera l'antenne de l'Inspection académique et l'épicerie. Enfin une autre destruction d'immeuble, à plus long terme puisque cette restructuration globale est prévue sur 10 ans. Par contre, les autres immeubles maintenus seront rénovés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ce projet comporte aussi la construction de maisons de trois ou quatre appartements, des maisons individuelles avec jardin, une refonte de la voirie et la restructuration du parc Chabeau qui sera ouvert à l'ensemble des publics d'Agen sud-est.

L'architecte a d'autre part prévu, dans le programme social, la création d'un espace public qui sera cette salle polyvalente dont nous n'avons pas encore prévu l'endroit, puisque cela devra se faire en concertation avec les habitants.

Ce qui est certain est que nous allons complètement modifier le quartier, ce qui nous oblige, pour des raisons de mise en place des nouveaux bâtiments, à détruire une partie de la ferme et les préfabriqués.

Nous avons discuté avec les associations de Rodrigues et de Tapie. qui nous ont dit qu'elles ne voulaient rien sur Rodrigues –ce qui nous a beaucoup étonné-. Ensuite nous avons donné une autre destination à la maison achetée par la ville, puisque nous avons mis temporairement l'étage à la disposition de la régie de quartier (cet étage servira plus tard aux associations), et dont le sous-sol sera affecté à un atelier de céramique.

En conclusion, si nous avons créé une maison exclusivement réservée aux jeunes du quartier, nous aurions essuyé -comme vous- un refus de la part de la population. Par contre, en restructurant complètement le quartier, nous pouvons lui donner une autre image, avec un équipement utilisable par l'ensemble de la population du sud-est.

Au niveau du financement, je suis allé chercher les subventions exceptionnelles. La première de 19 %, qui figure au plan, est déjà attribuée par l'Etat. La deuxième subvention non contractualisée de 31 %, -celle de la politique de la ville que j'avais négociée avec le préfet de région avant les élections- est peut-être remise en cause et je dois rencontrer prochainement le Président Rousset afin d'obtenir son accord sur cette subvention. Nous demanderons également une participation à la C.A.A. Et contrairement à ce que vous disiez, M. Raunier, la ville d'Agen va financer seulement 20 % du total et non 80 % comme vous l'annonciez tout à l'heure.

Il est important que, comme à Montanou, soit prévu un équipement public mis à la disposition de la population locale. C'est une des mesures importantes pour lutter contre la délinquance et le désœuvrement des jeunes. Nous devons, avec le service de la Politique de la ville, mettre en place l'animation, le règlement intérieur de cet espace, avec des projets et un accompagnement de nos services.

Il y a donc une logique dans notre action, qui est de plus en continuité avec ce que vous aviez fait au départ, mais que vous n'avez pas mené jusqu'au bout puisque vous n'avez fait que la maison et la place de quartier. Je vais parfois sur cette place

de quartier et je n'y vois que des jeunes rassemblés et désœuvrés. Et c'est ce qui conduit aux problèmes.

Donc, essayons de bâtir un projet global et cohérent.

M. MAUROUX

Je suis globalement d'accord avec ce que vous venez de dire sur la restructuration du quartier. Mais nous aimerions être informés des projets de manière à y participer, car nous avons une expérience dans ce domaine qui n'est pas négligeable. Nous connaissons les antécédents de cette politique sur les cinq ans passés. Nous pouvons peut-être vous aider à faire avancer certains dossiers et vous éviter de commettre les mêmes erreurs que nous.

Nous avons envisagé la restructuration de l'ensemble du quartier. Mais nous avons prévu plutôt une autre stratégie et un autre phasage pour des raisons qui nous paraissaient intéressantes.

Nous allons donc nous abstenir sur ce projet, non pas parce que nous sommes contre mais parce que nous n'en voyons pas le contexte. Dès que nous en verrons le contexte nous y adhérons.

Mais pour l'avenir, nous demandons, pour que ce genre de situation ne se renouvelle pas en Conseil municipal, que l'opposition soit associée plus étroitement aux projets.

M. VEYRET

La réponse est simple. Nous sommes partis d'un projet de l'office municipal d'HLM. Ce projet a besoin du soutien de la ville, d'abord par une délibération. L'office municipal a prévu la création d'un groupe de travail, et les élus de la ville d'Agen travailleront en commissions si elles sont prévues, comme je l'ai toujours demandé, sur des projets précis et non systématiquement la veille des conseils.

Ce qui m'importe surtout est que nous ayons obtenu l'ensemble des financements le jour venu et pouvoir réaliser l'investissement. Le problème d'aujourd'hui n'est pas de positionner les bâtiments mais d'approuver un plan de financement.

M. DIONIS du SEJOUR

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce dossier. Mais il pose de vraies questions de méthode.

Ce n'est pas Agen Habitat –pour lequel j'ai le plus grand respect- qui doit être le patron des opérations de rénovation urbaine d'Agen. Mais c'est vous, M. le Maire. Lorsque nous avons fait le D.S.Q. de Montanou, le patron était le Docteur Chollet. Et la réflexion globale sur la rénovation urbaine de Montanou est partie de la ville, avec une composante de logements sociaux.

La question que vous posez aujourd'hui est de savoir comment repenser l'ensemble urbain Tapie-Rodrigues-Paganel-Passelaygues, avec les équipements socio-culturels nécessaires. Et vous devez donc saisir le Conseil municipal sur l'ensemble de la problématique posée et non sur la construction d'un équipement.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur un seul élément de votre politique, qui arrive en plein été, en dehors des discussions budgétaires et du P.P.I. Il y a un dysfonctionnement évident de la méthode.

Nous vous demandons en conséquence, M. le Maire, de retarder ce dossier afin de nous présenter l'ensemble de votre politique. Et nous pourrions alors peut-être apporter notre pierre.

M. VEYRET

Lorsque vous avez pris vos décisions concernant la maison et la place de quartier, je n'ai pas trouvé que vous impliquiez particulièrement les membres de l'opposition dans la réflexion et la discussion sur ces projets.

Au-delà de ce fait, il peut arriver que se présentent des opportunités sur lesquelles des décisions rapides s'imposent. L'OPM d'HLM a reçu la proposition d'une restructuration de l'habitat dans ce secteur en raison de divers problèmes. Nous avons décidé d'accompagner le projet d'habitat, et lorsque les services techniques et l'office ont travaillé ensemble, il est apparu évident qu'il fallait aller bien au-delà.

Un appel d'offre public a eu lieu, ainsi qu'une réunion du Conseil d'administration de l'Office qui a décidé de se tourner vers la ville. La ville a regardé, dans le cadre d'une restructuration du secteur, si elle était en continuité avec ce que vous aviez fait précédemment. Or, il s'est avéré qu'il manquait un équipement public, que nous tentons de mettre en place au niveau de son financement.

Nous allons maintenant entrer dans la période de réflexion sur la manière d'accompagner ce projet. Nous pourrions rester en dehors et l'Office réaliserait le projet sans nous. Mais la ville ferait une erreur de ne pas accompagner son office municipal d'HLM.

Ceci ne vous empêchera pas de participer aux débats. Une politique globale se met en place sur ce quartier, déjà annoncée puisqu'elle faisait partie du programme sur lequel nous avons été élus. Or un ministre du logement a décidé de nous donner des opportunités sur lesquelles nous devons nous décider très vite afin d'éviter que d'autres villes ne prennent ces financements.

Mais si nous ne mettons que du béton, nous n'aurons pas de résultat. Donc, l'important est ce que nous ferons autour, de l'endroit où nous positionnerons cet équipement, dans quel cadre, dans quel projet d'animation du quartier. Et cette discussion là sera menée pendant la période précédant la réalisation du programme immobilier.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

1/ DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ;

2/ APPROUVE le programme de construction de la salle polyvalente d'animation sur la cité de Tapie Mondésir pour un montant total de 320 250 €H.T. ;

3/ APPROUVE le plan de financement proposé ;

4/ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions de la part de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme, les plus élevées possibles.

16 – AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA TROISIEME PERIODE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2001-2002

M. MATEOS, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant et en vertu des conventions d'application établies avec les associations partenaires, des activités sportives et culturelles ont été mises en place durant le troisième trimestre de l'année scolaire 2001/2002.

Il nous appartient donc de procéder au versement des subventions correspondantes suivant la procédure prévue aux deux trimestres précédents de l'année scolaire en cours.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

au titre de la troisième période de l'année scolaire 2001/2002 (2 avril – 28 juin 2002)

1/- ATTRIBUE les subventions suivantes :

| Nom de l'Association | Montant |
|-----------------------------|----------------|
| KARATE CLUB AGENAIS | 297,31 EUROS |
| S.U.A. TENNIS | 251,57 EUROS |
| S.U.A. TENNIS DE TABLE | 480,27 EUROS |
| SOCIETE D'ESCRIME AGENAISE | 777,58 EUROS |
| AIKIDO CLUB AGENAIS | 228,70 EUROS |
| LA LUDOTHEQUE | 457,40 EUROS |

2/- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé
Fonction 20 – Services communs

17 – RESTAURATION SCOLAIRE

M. MATEOS, Adjoint au Maire

Par un contrat de concession, la ville a confié depuis le 1^{er} septembre 1997, à la société AVENANCE Enseignement, l'exploitation du service de la restauration scolaire. Tous les ans au 1^{er} septembre, le prix des repas fait l'objet d'une révision contractuelle. Or, depuis la rentrée 2001/2002, divers changements sont intervenus :

Tout d'abord, l'aménagement de la semaine scolaire, avec le transfert des cours du samedi au mercredi matin et l'organisation d'un service de restauration à l'initiative de la ville ce jour là, se traduit par une augmentation du volume annuel des repas scolaires servis et par la présence des agents d'AVENANCE dans les offices un cinquième jour scolaire alors que le contrat de concession initial n'en prévoyait que quatre. Cette mesure a pour incidence de :

- modifier la base annuelle de repas retenue dans le contrat de concession initial, soit 222 100 repas à compter du 1^{er} septembre 2001, contre 213 600 repas auparavant,

- majorer de 0,14 euros TTC le prix du repas facturé à la ville, soit un surcoût annuel pour la ville de 31 490,22 euros.

Par ailleurs, la réintroduction dans les menus, à la demande de la ville, de plats à base de viande de bœuf de catégorie « race à viande française » a pour incidence de majorer de 0,04 euros TTC le prix du repas facturé à la ville, soit un surcoût annuel pour la ville de 8 465,11 euros.

En outre, à la demande de la ville et afin de tenir compte de l'évolution de la fréquentation des restaurants scolaires depuis la signature du contrat de concession, le volume horaire de travail des agents d'AVENANCE dans sept offices est modifié à compter du 1^{er} septembre 2001. Cette mesure a pour incidence de majorer de 0,03 euros TTC le prix du repas facturé à la ville, générant un surcoût annuel pour la ville de 7 449,30 Euros.

Ces trois modifications représentent un surcoût annuel pour la ville de 0,21 euros TTC (1,40 F TTC) par repas, soit une somme globale de 47 404,63 euros (310 953,40 F TTC) pour un volume annuel de 222 110 repas scolaires. Ceci se traduit par une augmentation de 5,3 % par rapport au montant initial prévu au contrat de concession qui s'élevait à 912 407,37 euros (5 895 000 F).

La procédure prévue par la Loi n°93 –122 du 29/01/1993 (dite Loi SAPIN), prévoit que la Commission de Délégation de Service Public doit émettre un avis sur tout projet d'avenant à la convention entraînant une augmentation supérieure à 5 % par rapport au montant initial prévu au contrat de concession. Le Conseil Municipal, avant de statuer, doit être informé de cet avis.

La Commission de Délégation de Service Public a donné un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa réunion du 13 juin 2002.

M. RAUNIER

M. le Maire, voilà le type de rapport qui va faire progressivement glisser nos budgets sans rien en face.

Ma première remarque est qu'il est surprenant de constater qu'alors que nous augmentons le nombre de repas de 213 000 à 222 000, les tarifs augmentent soit disant pour des questions de présence, etc.

D'autre part, la race à viande française est un choix que je ne conteste pas. Mais le fait de dépenser 5,3 % de plus –5 895 000 F- alors qu'Avenance, sur l'effet de masse, devrait être bénéficiaire en coût de repas, me fait douter de la manière dont a été menée la négociation.

La deuxième question est de se demander quelle est la participation des familles à ce surcoût ? Nous savons très bien que nous payons environ 50 % du montant des repas. M. le Maire. Vous avez même fait un cadeau aux communes environnantes en ramenant leurs tarifs aux mêmes tarifs que ceux des Agenais (ce qui nous coûte plus de 300 000 F). Et encore une fois, nous grevons notre budget sans rien mettre en face.

Je me souviens même qu'à l'époque, lorsqu'il fallait financer les repas des communes environnantes qui ma foi, s'en sortent bien encore une fois, M. Dourneau nous avait dit qu'il les paierait avec les amendes de police. Or nous avons pu voir au budget que malheureusement, ce n'est pas le cas puisque les amendes de police sont très en dessous de ce qu'elles étaient.

Donc, pas de financement, pas de négociation menée correctement, pas de prise en charge en partie par les familles. Et surtout, les communes environnantes s'en sortent à nouveau très bien puisque on leur donne 5 % de plus alors qu'on leur en avait enlevé 15 % au titre d'un surcoût qui me semblait largement justifié et qui, à mon avis, était hautement insuffisant.

M. MATEOS

Nous avons décidé, en commission des menus, de réintroduire la viande bovine à condition qu'il y ait traçabilité. Cela a été gratuit du 1^{er} mars au 30 juin.

Ensuite, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, et la restauration du mercredi, il est bien sûr évident que s'ajoute le coût du personnel en supplément. Je vous donne un chiffre pour information : les familles, sur l'année scolaire 2001 ont versé 2 923 000 F.

M. VEYRET

Excusez-moi de participer au débat. Mais je souhaiterais répondre sur plusieurs points.

Le premier point concerne la négociation. Je vous rappelle que nous n'avions pas choisi Avenance, et que personnellement j'avais voté contre. Mais nous avons rencontré les dirigeants d'Avenance avant que ne débute la négociation, et ils nous avaient expliqué qu'il fallait augmenter de l'ordre de 1,5 Million la redevance donnée par la ville. Or nous en sommes aujourd'hui, en fin de négociation, à 310 000 Francs. Vous noterez que les 1,5 Millions demandés reposaient sur tout un argumentaire, notamment les exigences de la précédente municipalité sur la présence de personnel supplémentaire qu'il nous était difficile de négocier. Nous avons malgré tout réussi à faire baisser cette somme à environ 310 000 F.

Le deuxième point concerne le choix du mercredi matin, qui a des conséquences sur le personnel puisque le samedi il n'y avait pas de service de restauration scolaire. Mais une concertation a eu lieu auprès de la population, et après enquête de l'Inspection d'Académie, le choix du mercredi matin a été confirmé. Et donc, si une consultation est faite auprès de la population –c'est de la proximité-, il faut ensuite en accepter les conséquences.

Enfin, concernant notre attitude face aux autres communes, je vais vous expliquer, une nouvelle fois, ma démarche. Lorsque des enfants de l'extérieur viennent sur la ville d'Agen, ils le font grâce à une dérogation du Maire qui l'accorde en raison de différents problèmes familiaux. Mais ces familles peuvent aussi avoir des problèmes financiers, et il ne me paraît pas normal de faire une discrimination entre deux familles qui ont les mêmes problèmes du fait que l'une est légitimement accueillie à Agen parce qu'il y vit, et l'autre simplement acceptée à Agen. C'est un principe auquel je ne peux déroger.

Par contre, il est possible de se tourner vers les communes dont les enfants sont issus. Et c'est l'objet de notre réflexion, en terme d'agglomération, car je n'oublie pas que 650 élèves viennent de l'extérieur –dont très peu viennent d'un milieu défavorisé-. Mais les communes répondent qu'elles ont les équipements nécessaires et donc qu'elles refusent de payer.

En dehors de la politique que nous proposons, il reste une solution : nous refusons 650 élèves, nous fermons des écoles- et nous allons à contrario de la politique menée depuis des années pour attirer les élèves vers Agen. Voulez-vous vraiment qu'aujourd'hui, nous refassions le chemin inverse ?

D'autant plus qu'un autre élément doit être pris en compte, qui peut faire l'objet d'un débat à l'Assemblée Nationale : ce que nous avons fait, depuis cinq ans, pour les collèges, à savoir la mise en place d'un fonds permettant à des familles défavorisées de bénéficier de tarifs réduits de restauration. Pourquoi la nouvelle majorité ne le ferait-elle pas pour les écoles primaires (je n'ai pas pu porter ce projet là –je le reconnais-). La nouvelle majorité pourrait aider les collectivités à assumer financièrement un service de cantines dans les écoles primaires, service assuré

actuellement soit par des associations soit par des collectivités, et de manière injuste puisque l'effort demandé aux familles habitant les petites communes est plus important que celui demandé aux familles des communes plus importantes compte tenu de leurs budgets.

M. BEDOURET

Il faut être très conscients des risques pris en terme de fermetures d'écoles dans le cas où l'on appliquerait la politique de mobiliser les ressources des communes qui nous envoient leurs enfants.

D'autre part, je vous invite à examiner les chiffres des enfants agenais qui profitent des équipements des communes périphériques, et ils sont également nombreux. Si chacun tient ce raisonnement au sein de l'agglomération, le climat peut très vite devenir malsain.

M. QUERBES

En tant que membre de la commission de service public, je vais répondre à M. Raunier concernant la négociation avec Avenance.

Nous avons tenté au sein de cette commission, en tenant compte des négociations menées précédemment, de pousser la Société Avenance dans ses retranchements, afin d'obtenir les informations utiles à la plus grande transparence sur les augmentations de coûts proposés.

Il est très difficile, M. Raunier, de parler de bon ou de mauvais négociateur alors que, lorsque nous concédons un service public, nous n'obtenons jamais la transparence souhaitée. Nous prenons nos décisions en fonction des éléments fournis par la société concessionnaire –même si nous pouvons en vérifier certains-. Donc, pour une transparence totale du coût d'un service, la seule solution est de remettre ce service en régie pour une gestion directe.

Une concession n'est pas toujours définitive et nous devons pouvoir la remettre en cause si le coût pour la collectivité devient excessif. C'est une question que nous devons peut-être nous poser, car en matière de transparence la seule possibilité est de gérer nous-mêmes les services publics.

M. VEYRET

Vous savez, M. Raunier, que l'Etat encadre les tarifs et les augmentations tarifaires. Nous avons déjà bénéficié d'une augmentation de 2 % à la fin de l'année, et j'attends le décret de fin d'année pour répercuter l'augmentation du coût de la vie. Ce qui fait que les 5 % ne sont plus que 3 % et que, peut-être, à la fin de l'année, ne seront-ils plus que de 1 %.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 VOIX CONTRE

1/- APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de concession du service de la restauration scolaire qui prend effet au 1^{er} septembre 2001

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

18 – CRECHES MUNICIPALES – REDEVANCE POUR LE DEUXIEME ENFANT D'UNE MEME FAMILLE FREQUENTANT LA CRECHE

Mme DERISBOURG, Adjoint au Maire

Lors de la séance du 24 septembre 2001, le Conseil Municipal avait adopté le barème proposé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la détermination des redevances des familles dont les enfants fréquentent les crèches municipales.

Ce barème national, appliqué aux ressources des familles et basé sur un taux d'effort proportionnel au nombre d'enfants au foyer, a permis d'une part, d'instaurer un traitement plus équitable des familles et, d'autre part, de faire bénéficier la ville d'une réforme de la prestation de service assurant ainsi un financement fixe.

La disposition adoptée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 1996, prévoyant l'application d'une réduction de 50 % du montant de la redevance pour le deuxième enfant d'une même famille admis à la crèche, avait été maintenue.

Or, par courrier en date du 4 février 2002, la Caisse d'Allocations Familiales nous indiquait que cette modalité conduisait à appliquer un barème différent de celui de la Caisse Nationale d'Allocation Familiales.

L'application stricte du barème national étant une condition indispensable pour bénéficier de la réforme de calcul de la prestation de service et le calcul des redevances des familles tenant compte du nombre d'enfants au foyer, il paraît souhaitable de supprimer la clause instaurant un tarif réduit pour le deuxième enfant d'une même famille fréquentant la crèche.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, Sandrine Derisbourg nous explique qu'il arrive rarement que frère et sœur soient rapprochés. Je fais partie de ces derniers mohicans –vous avez donc au moins un cas-. Cela constituait un geste fort de la collectivité de prendre en compte le fait que deux enfants de la même famille soient en crèche, et à mon avis, cela fait partie des dérogations que vous devez négocier auprès de la CAF.

Nous vous demandons, M. le Maire, de vous saisir de ce dossier et de le faire aboutir, car pour les familles concernées cette mesure était appréciable, et dans les années qui viennent vous pouvez avoir d'autres cas.

Retirez ce rapport glacial ou nous nous abstiendrons. Car il est tellement technocratique de dire : « *il y a peu de familles concernées, donc nous supprimons les 50 % de réduction sur le deuxième enfant* ». Ce dossier doit être repris en compte par le Maire.

Mme DERISBOURG

Je crois devoir vous rappeler, M. Dionis du Séjour, que lorsque la nouvelle tarification de la CNAF a été adoptée, elle a largement favorisé les familles en difficulté, notamment en tenant compte du nombre d'enfants et du quotient familial de la famille. Ceci a permis une meilleure gestion des crèches, puisque nous avons des recettes constantes depuis, et le fait de favoriser les familles en difficulté.

Je ne pense donc pas que la réduction de 50 %, qui serait uniforme quel que soit le revenu de la famille, soit plus favorable aux agénais et qu'au contraire il est plus intéressant d'avoir un tarif qui permette aux familles en difficulté de placer leurs enfants à la crèche pour un coût minime par rapport au coût pour la collectivité, et qui du coup, est compensé par la prestation de service de la C.A.F.

Je ne trouve pas glacial de favoriser les familles en difficulté qui ont plusieurs enfants en bas âge en abaissant le coût de la fréquentation de la crèche

M. DIONIS du SEJOUR

La base de la politique familiale n'est pas d'opposer les familles défavorisées et les familles nombreuses. Elle sert à faire en sorte que les familles qui veulent des enfants aient un niveau de vie à peu près équivalent à celles qui n'en ont pas. C'est cela la politique familiale de la nation comme d'une collectivité. Vous mélangez ce qui relève d'une politique sociale et d'une politique familiale.

Mme DERISBOURG

Non, vous pouvez simplement constater la différence entre une politique familiale de gauche et une politique familiale de droite.

Le débat sur le plafonnement des revenus des personnes pouvant prétendre aux prestations familiales a déjà eu lieu. Il est du même ordre. Nous ne partageons simplement pas le même point de vue.

M. VEYRET

Les familles nombreuses existent aussi dans les familles à faible revenu, y compris chez les personnes qui vivent avec le SMIC et qui ont plusieurs enfants.

Je trouve que, contrairement à ce que dit M. Dionis du Séjour, ce qui a été mis en place par la C.A.F. n'est pas une régression, bien au contraire. C'est un progrès dans la contractualisation de la mise en œuvre d'une politique familiale sur la ville.

Mais cette politique familiale de la ville se limite, en fait, à offrir aux familles qui ont des enfants, les services qui vont avec. Sur le plan tarifaire, le but est d'aider ceux qui ont le plus de difficultés. Vous avez deux enfants d'âge rapproché, et je suis dans

le même cas. Pourtant, ce rapport ne me choque pas car ceux qui ont le moins de moyens doivent être aidés : c'est le but de la C.A.F.

Soyons cohérents. Nous avons choisi d'accepter le contrat proposé par la C.A.F. En contre partie il nous est demandé « l'application stricte du barème national » comme condition indispensable. Appliquons le, puisque cette mesure va favoriser beaucoup plus de familles qu'elle ne va en pénaliser. La preuve en est qu'une seule famille est concernée par le problème, alors que la nouvelle réforme du calcul de la prestation va en favoriser beaucoup ?

Mme DERISBOURG

Cela avait été expliqué dans le rapport de septembre 2001. Et cela n'avait choqué personne puisque la majorité des familles voyait leur tarif diminuer.

M. VEYRET

Pour bénéficier de la nouvelle mesure, nous devons absolument appliquer le barème national. Une seule famille risque d'en être pénalisée, alors que nous en faisons profiter beaucoup plus. Voilà peut-être l'équité d'une politique familiale bien conduite.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

1/- DECIDE de supprimer la réduction de 50 % applicable au montant de la redevance pour le 2^{ème} enfant d'une même famille fréquentant la crèche,

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier en conséquence le règlement intérieur des crèches municipales.

19 – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2002

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

La Ville d'Agen, en date du 25 juin 2001, a signé une convention d'application territoriale conforme aux orientations du contrat de ville de l'agglomération agenaise pour la période 2000-2006.

Dans le cadre des axes à développer, les groupes territoriaux des territoires contrat de ville Nord-Est et Sud-Est de la ville d'Agen ont approuvé une programmation des actions pour l'année 2002.

L'ensemble des actions présentées par la ville d'Agen ainsi que les participations respectives de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA) ont été validées par le comité de pilotage du contrat de ville en date du 9 avril 2002.

| Actions | Coût total de l'action | Etat | C.A.A. | Autre financement sollicité |
|--|-------------------------------|-------------|---------------|------------------------------------|
| MOUS : Participation forfaitaire à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale | 86 500 € | 24 392 € | 24 392 € | |
| Territoire Agen Nord-Est | | | | |
| Journal de quartier « au fil de la Masse » | 23 440 | 2 702,50 | 2 702,50 | FAS : 762 € CAF : 2 439 € |
| Atelier bricolage | 33 192 | 1 350 | 1 350 | FAS : 1 200 € |
| Atelier expression artistique | 32 877 | 2 370,50 | 2 370,50 | FAS : 762 € |
| Activités d'animation-adolescents | 78 161 | 1 100 | 1 100 | |
| Ateliers-activités adultes | 36 073 | 832 | 832 | FAS : 762 € |
| Sorties familiales | 13 305 | 1 282 | 1 282 | |
| Evènements culturels et fêtes de quartier | 28 897 | 2 667,50 | 2 667,50 | FAS : 800 € |
| Territoire Agen Sud-Est | | | | |
| Aménagement d'un espace accueil | 8 215 | 500 | 500 | |
| Atelier céramique | 28 465 | 3 114 | 3 114 | |
| Evènements festifs-sorties familles | 101 901 | 4 050 | 4 050 | |
| Activités d'animation adolescents | 61 785 | 2 472,50 | 2 472,50 | |

| Territoires Sud-Est et Nord-Est | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|--------------|
| Camp Maroc | 29 300 | 4 950 | 4 950 | |
| Mission sport | 104 241 | 10 225 | 10 225 | |
| Atelier Musiques mêlées | 26 208 | 1 500 | 1 500 | |
| Atelier Hip-Hop | 37 328 | 3 048,50 | 3 048,50 | |
| TOTAL | 729 888 | 66 556,50 | 66 556,50 | 6 725 |

En ce qui concerne le coût total des actions, celui-ci inclut la totalité des coûts y compris les charges de personnel afférentes.

Pour ce qui est de certaines actions, des médiateurs adultes relais sont mis à disposition de la ville d'Agen par l'association « Le Creuset » ou par la Régie de quartier, en contrepartie de quoi la ville s'engage à reverser aux structures concernées, le montant de la part salariale restant à leur charge après déduction des aides de l'Etat.

M.MAUROUX

Tout d'abord, j'ai eu des doutes lorsque j'ai vu le budget, car il est tellement hypertrophié par rapport à ce qu'il était auparavant, que je me suis demandé si les montants étaient en francs ou en euros.

Ceci dit, dans l'aspect général de ce rapport, nous reconnaissons certaines actions qui avaient déjà été initiées et nous en découvrons de nouvelles. Parmi ces dernières, j'en citerai une qui me paraît assez symptomatique : elle concerne un camp au Maroc. Nous aimerions savoir ce qu'est ce camp au Maroc, dont le budget est énorme – près de 200 000 Francs-. Qui va en profiter, dans le cadre de tel projet, dans quel but, etc. ?.

M. MAZIERE

Ce projet est un axe fort qui concerne les adolescents de la cité de Barleté. Un groupe de travail a été créé avec ces adolescents afin de préparer ce séjour ayant pour point central la découverte du milieu d'origine et le parcours qu'a pu être celui des parents par l'immigration.

Ce travail se fait avec l'aide d'un organisme spécialisé, par des recherches sur Internet et un travail d'enquête et de chantier sur le terrain. Ce projet a été monté par les animateurs municipaux et les accompagnateurs.

Ce qui en fait le coût, -et qui fait le coût de l'ensemble des actions présentées-, est peut être la ventilation des fonds du contrat de ville entre nos voisins et nous, dont le mode de répartition ne serait pas satisfaisant.

Pour chaque projet, nous avons fait apparaître les coûts inhérents à leur fonctionnement, à savoir les salaires des personnel, les coûts annexes liés à des équipements, du matériel, etc.

M. RAUNIER

Combien de personnes partent au Maroc ?

M. MAZIERE

Entre 10 et 14 personnes. Un encadrement de 2 ou 3 animateurs est prévu, ainsi que le support stratégique d'une association qui connaît ce type de projet, avec un travail de restitution écrit auprès du quartier.

M. DIONIS du SEJOUR

Au-delà de cet exemple, j'aimerais faire un commentaire sur la Politique de la ville. La Cour des Comptes, au niveau national, a souligné la confusion des Politiques de la ville menées et s'est posée des questions très fortes sur l'efficacité de ces politiques.

Il s'agit-là d'un vrai problème qui dépasse les clivages droite-gauche : celui de l'efficacité des politiques de la ville.

Nous sommes critiques, bien sûr, sur ce camp au Maroc. Avant, nous envoyions nos enfants dans l'Aubrac. Et il y a là, visiblement, quelque chose de disproportionné.

Mais plus globalement, et dans la vision de ce qu'a dit la Cour des comptes au niveau national, nous en arrivons à une politique de la ville chère. Par exemple, vous nous proposez un rapport qui, sur l'ensemble de l'année 2002, est à 600 000 euros pour le coût net de la ville –c'est très cher-. Lorsque nous avons projeté les chiffres de ce que nous faisons auparavant, nous nous avons constaté que nous étions en dépenses à 3 200 000 F et en recettes à 2 800 000 F.

Vous avez décidé d'affecter des moyens très importants et cela peut être un choix politique. Mais, comme au niveau national, cette politique de la ville est confuse. Car aujourd'hui, quelles sont les réelles attentes des habitants du quartier ? Les retrouvons nous dans les actions programmées ? Je ne le crois pas et j'essaierai de le démontrer tout à l'heure. Et surtout, est-ce que cette politique est efficace ? Qu'est ce qui a bougé en un an dans les quartiers ?

Nous avons passé un an de campagne vous et moi. Nous connaissons les quartiers et le discours des habitants est : « *nous n'avons pas vu grand chose* ». A Montanou, ils ont vu deux ralentisseurs en un an. Pour 4 millions de francs l'an, où est l'efficacité ?

Depuis novembre 2001, un projet d'espace numérique à Montanou a été déposé: visiblement ce projet est ensablé. Cela pose un problème d'efficacité globale de la Politique de la ville.

Qu'avons-nous entendu, pendant la campagne, sur les attentes des habitants de ces quartiers ?

Tout d'abord, priorité à la sécurité. Que faisons-nous là-dessus ?

Ensuite, priorité au travail et à l'école : que fait-on, dans le cadre de la politique de la ville, sur un dispositif de travail aidé ? Cela vaudrait peut-être la peine de créer une régie de quartier à Montanou, d'être innovant au sein du PLIE dans les quartiers. Où est l'innovation sur l'accompagnement scolaire ?

Enfin, priorité au logement. Je pense que c'est le moment de lancer un programme de construction de pavillons individuels, à l'échelle de l'agglomération, et d'amplifier les programmes de démolition sur la ville d'Agen.

La sécurité, le travail, l'école, le logement : voilà ce que nous avons entendu. Or je regarde aujourd'hui un rapport à 600 000 euros très confus et inefficace.

M. CAMINADE

Si vous le permettez M. le Maire, je souhaiterais donner une information à M. Dionis concernant la position du PLIE et de la Mission locale sur les quartiers, puisque jusque-là, c'était le PLIE qui avait en charge les quartiers.

Pour ne pas faire de politique discriminatoire, nous avons signé une convention de coopération avec la Mission locale qui assure désormais, depuis cette année, le suivi de 100 jeunes sur les quartiers et à ce titre, assurent des permanences, ce qui n'était pas le cas précédemment. Voyez, M. Dionis, que nous faisons des choses : renseignez-vous avant de critiquer.

M. MAZIERE

M. Dionis, vous parlez de la cité de Montanou, secteur que je connais bien. Nous en avons débattu par le passé, autour du club de football. Même si ce n'est pas l'essentiel de l'association, je ne sais pas si vous avez suivi les résultats sportifs de cette année, mais les deux équipes ont été championnes. Or je me souviens qu'à l'époque, au mois de septembre, ils n'avaient toujours pas reçu la subvention de janvier.

Aujourd'hui, ce club sportif a une pratique exemplaire. Et le soutien qu'on leur apporte y contribue, ce qui n'était pas le cas à l'époque.

M. MAUROUX

Vous savez très bien que c'est depuis que le Président a changé que le club va mieux.

M. MAZIERE

La réalité est qu'ils ont besoin de notre soutien entier. Il s'est même créé une équipe de filles, ce qui va d'ailleurs nécessiter des aménagements au stade.

M. RAUNIER

Juste une réflexion sur la forme, M. le Maire. J'ai découvert ce rapport il y a une semaine et je lis : atelier bricolage 33 000 euros ; atelier céramique 28 000 euros ; atelier musiques mêlées 6 000 euros.

Comment voulez-vous que je sois à même d'apprécier, sans parler du contenu, ce que je dois voter ? S'il le contenu de ces différents items avait été présenté, soit en commission, soit en conseil municipal privé, nous aurions peut-être voté ce rapport car nous l'aurions compris.

Mais ne laissez pas passer ce rapport, car si le contribuable agenais tombe dessus et qu'il n'en comprend pas –comme nous- le contenu, vous risquez d'avoir des réflexions désobligeantes.

M. Mazière a commencé à nous expliquer le camp au Maroc : on peut en discuter. Mais ne nous demandez pas de voter ce rapport avec une ligne qui s'intitule « Sorties familiales » à 13 000 euros, ou une ligne qui s'appelle « Evènements festifs-Sorties familiales » à presque 102 000 euros.

Visiblement la forme de ce rapport n'est pas la bonne. Sans doute aurions-nous dû en débattre en commission. Car il y a 4 Millions de francs derrière !

M. BEDOURET

Vous citez la Cour des comptes, qui a monté en épingle la confusion en matière de politique de la ville. Moi, ce que je trouve confus, c'est 35 ans de libéralisme outrancier qui a créé les barres. Vous ne pensez tout de même pas qu'en quelques mois, il est possible de réparer les dégâts provoqués par une politique urbanistique catastrophique.

Vous avez peut-être vécu le retour d'une certaine population des pays d'Afrique du Nord dans certaines banlieues des villes françaises. Vous avez peut-être vécu l'époque où il était bien de venir travailler chez Renault à condition d'envisager le retour dans son pays le plus rapidement possible. Voilà ce que les gens ont vécu, sans doute pas par vous, mais par d'autres.

Mme PITOUS

Arrêtez d'être de mauvaise foi. Nous vous présentons les mêmes actions que celles que vous nous avez fait voter il y a un an. Sans doute, aurions-nous dû prévoir un camp au Puy du Fou, vous l'auriez mieux accepté.

M. VEYRET

J'aimerais clore le débat. Mais d'abord je voudrais répondre en quelques mots.

Toutes les actions ont été discutées au sein des organismes concernés sur les groupes territoriaux, et du Comité de pilotage du contrat de ville qui, jusqu'à preuve du contraire, comporte non seulement des élus mais également des spécialistes.

Certaines actions existaient précédemment. Nous avons ajouté au rapport le coût réel de ces actions, ce qui ne se faisait pas auparavant. L'augmentation est liée à la prise en compte véritable du coût réel.

Concernant le camp au Maroc, c'est effectivement une vision différente à celle que nous avons jusque là. Mais nous pouvons dire que nous avons changé de politique dans les quartiers. Les personnes ne viennent plus taper à la porte pour dire « *on veut ceci et cela* ». C'est ce qui se passait jusque là. C'était une politique de guichet ouvert qui s'aggravait progressivement. Nous avons changé cela : si un projet cohérent nous est présenté, nous accompagnons ce projet, mais si c'est une simple demande, nous ne suivons pas.

Donc tout ce que vous venez de dire concernant le rapport de la Cour des comptes ne correspond plus à cette nouvelle approche, mais à la politique qui était menée précédemment, par des municipalités de droite et de gauche, qui pensaient que pour avoir la paix, il fallait acheter les gens.

Nous avons voulu changer cela. Bien sûr, cela a été difficile à mettre en place au début, mais progressivement l'idée a fait son chemin. Nous disons aux personnes : « *vous êtes en situation de responsabilité, et donc capables de présenter un projet cohérent et de le mener au bout* ».

Le projet du camp au Maroc entre dans ce cadre, car les jeunes travaillent sur ce projet avec les animateurs depuis des mois. Et nous allons les faire travailler sur des missions Ville-Vie-Vacances de manière à ce qu'ils participent eux-mêmes à financer ce camp. Les parents vont également payer : vous verrez dans un des rapports suivants que nous demandons pour les sorties et camps la participation des familles. Nous responsabilisons les jeunes et leurs familles.

Cela vous choque, car c'est le contraire de la démarche que vous avez eu jusque là. Et j'ai très peur que, dans les années qui viennent, nous retournions à ce genre de clientélisme qui me gêne terriblement.

Vous avez aussi parlé de la sécurité. Vous pouvez aller consulter les statistiques en Préfecture et constater que nous avons eu une baisse de la délinquance de 17 % en un an. ...Peut-être à cause de ces actions.

Pour l'école, nous avons tellement de projets d'accompagnement scolaire que nous avons dû demander la restauration de bâtiments anciens pour les abriter. Et nous avons même proposé à des associations de venir nous aider, mais pour l'instant nous n'avons pas de retour.

Sur l'espace multimédia, nous avons deux solutions. Soit nous construisons de nouveaux locaux pour une association, soit nous restaurons des locaux vétustes qui appartiennent à la ville avec les subventions exceptionnelles prévues, en les équipant et en passant une convention avec l'association pour une gestion en commun. L'association accepte ou n'accepte pas. Mais nous n'allons pas construire de nouveaux locaux alors que nous pouvons en réhabiliter pour un résultat exactement identique.

Sur le logement, vous avez critiqué tout à l'heure notre projet sur Tapie, qui prévoit la destruction de barres et la construction de maisons individuelle et de petites villas avec trois ou quatre appartements. Nous réfléchissons au sein de la CAA sur la répartition du logement social sur l'ensemble de l'agglomération, mais l'Office d'HLM a son propre territoire et ne peut pas aller construire chez les autres, vous le savez bien. Sauf à modifier le statut de l'Office, et nous en discutons. Et n'oubliez pas, M. Dionis du Séjour, que certains critères sont à respecter pour obtenir de la D.S.U. et qu'il convient de bien étudier la répartition des logements afin, demain, de ne pas aboutir à un manque de ressources conséquent. Il faut donc, pour cela, une réflexion à long terme sur la gestion et les finances publiques.

Quant à la régie, nous l'avons sortie d'un quartier où elle posait des problèmes. Nous faisons en sorte qu'elle puisse agir sur différents points du territoire, et notamment sur Montanou, avec des emplois d'insertion. Car l'avenir n'est pas dans le travail au sein de la régie. Ne croyez-vous pas qu'il est beaucoup plus intéressant de travailler avec ATOUT PLIE, avec la Mission Locale, avec tous ceux qui font de la formation pour donner aux jeunes la capacité de quitter les emplois d'insertion pour obtenir un véritable emploi ?

Voilà ce que nous tentons de mettre en place. Pas de l'assistanat mais au contraire de la responsabilité, pour les pousser à s'assumer. Car nous pouvons les accompagner pour qu'il s'en sortent, mais nous ne pourrions pas en sortir à leur place.

J'ai répondu à l'ensemble des questions que vous m'avez posées. Je souhaite maintenant arrêter le débat.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

1) **SOLLICITE** auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération, les subventions ci-dessus pour aider au financement des différentes actions.

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions auprès du fonds d'Action Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales et du fonds Social Européen.

3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et les documents nécessaires avec l'Etat et avec les différents organismes financeurs concernant les actions Politiques de la ville au titre de l'année 2002.

4) **DIT** que les dépenses et les recettes correspondant à l'ensemble des opérations subventionnées indiquées ci-dessus sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Article 74718 : Subventions Etat

Fonction 7475 : Participation groupement de Collectivités

020 :Administration générale de la Collectivité.

20 – POLITIQUE DE LA VILLE – DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2002

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Dans le cadre des actions menées sur les quartiers prioritaires du contrat de ville, la Ville d'Agen a été amenée à mettre en œuvre un certain nombre d'actions spécifiques en direction des jeunes.

Il s'agit d'une part de camp montagne et d'autre part de « chantiers de jeunes », actions dont le déroulement se situe durant la période des vacances scolaires.

Si les camps « montagne » ont pour vocation de permettre aux jeunes concernés de s'ouvrir à un autre environnement et de s'approprier des règles régissant la vie de groupe, les chantiers doivent leur permettre de se familiariser avec une activité professionnelle et les règles qui régissent le monde du travail.

Ces activités bénéficient du soutien financier de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville et du dispositif « ville-vie-vacances ».

| Dénomination de l'action | Montant total de la subvention sollicitée | Subvention état dispositif VVV | Subvention Etat crédits non contractualisés |
|--------------------------|---|--------------------------------|---|
| Camp montagne | 11 497 € | 4 151,14 € | 7 345,86 € |
| Chantiers Jeunes | 7 317,55 € | 2 439,18 € | 4 878,37 € |

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

- 1) **SOLLICITE** auprès de l'Etat, les subventions ci-dessus pour aider au financement des différentes actions.

2) **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que les documents nécessaires avec l'Etat.

3) **DIT** que les dépenses et recettes correspondant aux opérations subventionnées indiquées ci-dessus, sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

21 – POLITIQUE DE LA VILLE – REDEVANCE POUR SORTIES ET CAMPS

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de leurs activités, les animateurs du centre social de Montanou ou de la maison de quartier sont amenés à organiser des camps de vacances sur plusieurs jours.

Chacun des participants à ces camps doit participer au financement de l'activité. Afin d'harmoniser nos pratiques avec celles d'autres intervenants sur les quartiers, en particulier les équipes de prévention, mais aussi d'impliquer réellement les familles dans les activités de leurs enfants, il est proposé que le montant de la participation s'élève à 6,10 €uros par jour et par participant.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) **FIXE** le montant des droits à percevoir pour les camps organisés par les animateurs de la Mission Politique de la Ville (territoires nord-est et sud-est) à 6,10 €uros par jour et par participant

2) **MODIFIE** la délibération prise le 17 décembre 2001 fixant le montant des redevances en conséquence.

22 – POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA F.O.L.

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la Politique de la Ville, de nombreuses actions sont mises en œuvre en direction des populations les plus démunies sur l'ensemble des quartiers prioritaires du contrat de ville et ce tant par des associations que par les services municipaux directement, ou encore dans le cadre de l'action du centre social de Montanou ou de la maison de quartier de Tapie.

L'une de ces activités revêt un caractère particulièrement urgent et indispensable : il s'agit des ateliers d'alphabétisation conduits et mis en œuvre par la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL).

Cette action touche essentiellement un public féminin. Elle permet aux femmes de rompre l'isolement et d'acquérir peu à peu les rudiments linguistiques nécessaires à leur autonomie.

Cette action déjà prise en compte dans le cadre du contrat de ville, doit se développer en particulier sur le territoire du Sud-Est tant les besoins y sont grands. Pour se faire, la FOL prévoit d'augmenter le temps d'intervention d'une formatrice spécialisée et ce dans le cadre d'un partenariat étroit avec la maison de quartier de Tapie.

Pour cela, la FOL sollicite une aide spécifique d'un montant de 2440 euros.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) ATTRIBUE à la FOL une aide spécifique d'un montant de 2 440 euros

2) IMPUTE cette somme au :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 524 : Autres services

23 – REGIE DE QUARTIER AGEN SUD-EST – SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION DU 16 NOVEMBRE 1998

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

En date du 16 novembre 1998, la Ville d'Agen signait une convention avec la Régie de quartier Agen Sud-Est.

Cette convention précise qu'en contrepartie de prestations de services sur l'espace public, la ville s'engage à verser une somme globale forfaitaire révisable chaque année par avenant.

L'avenant n°4 modifie l'article 6 de ladite convention et fixe le montant de la somme globale forfaitaire versée à la Régie pour l'année 2002 à hauteur de 69 670 €.

M. MAUROUX

Nous allons voter ce rapport, mais j'ai besoin de deux précisions. La Régie de quartier est une association au bénéfice de laquelle la Ville apporte un concours important. Nous aimerions connaître les comptes de cette association. Jusqu'à une certaine époque, une pratique voulait que les associations largement subventionnées viennent présenter leurs comptes au Conseil municipal, ou plus exactement à la Municipalité-. En tout état de cause, nous aimerions que vous nous donniez des précisions sur l'état des comptes de la régie de quartier.

D'autre part, le Maire parlait tout à l'heure d'accompagnement pour un retour à l'emploi. Nous souhaiterions donc savoir, sur l'année passée, combien de personnes passées par la Régie de quartier ont retrouvé un emploi stable ou à temps partiel. Nous souhaiterions en avoir le détail. Car ce nombre était de 14 lors de la dernière année de mandat de la Municipalité précédente.

Cette régie de quartier était faite à la fois pour faire participer les habitants et pour permettre à certains de retrouver un emploi. Nous souhaiterions savoir comment fonctionne cette régie de quartier aujourd'hui, et dans quel intérêt elle doit poursuivre sa mission.

M. ORENSTEIN

Nous avons bien compris votre démarche. Et M. Renard peut sans doute vous apporter des réponses dès ce soir. Quant aux détails que vous demandez, c'est en commission qu'ils vous seront fournis.

M. RENARD

Nous avons fait récemment une assemblée générale où les comptes de 2001 ont été présentés, ainsi que les comptes de 2000, puisqu'il n'y avait pas eu d'assemblée l'année dernière et que ces comptes n'avaient pas non plus été remis à la Mairie.

Aussi, nous sommes partis sur une année 2001 très difficile financièrement -ce n'est pas moi qui le dis mais le trésorier de l'association, M. Chollet-. Cela, sans doute en raison du nombre important de CDD qui avaient été signés pour effectuer des travaux d'intérieur avec Agen Habitat et d'autres partenaires. Ces personnes n'étaient pas encadrées et les travaux ont dégénéré très rapidement avec un arrêt total en 2001, alors que les contrats continuaient à courir.

La situation était donc très difficile, aggravée par une nécessaire remise en question de certaines pratiques à l'intérieur de la régie de quartier, notamment le fait qu'il y avait très peu d'encadrement et pas de suivi social et professionnel.

Il y a donc bien eu 14 personnes réinsérées en 2000, et malheureusement très peu en 2001 puisqu'il n'y en a eu que 2. Mais l'action 2001 sur la Régie de quartier a été la restauration de fond en comble de la régie de quartier.

Par contre, cette année 2002 sera très différente. Nous avons maintenant un suivi social et professionnel de qualité et des encadrants de qualité pour chaque activité, ce qui est très important.

Nous avons également remis en ordre les partenariats avec tous les partenaires sociaux. Car jusque là, c'est dans la difficulté que les choses se faisaient avec eux. Or une régie de quartier doit travailler avec un ensemble de partenaires sociaux et associatifs. Et donc notre premier travail a porté sur le rétablissement de rapports harmonieux avec ces partenaires.

Aujourd'hui, tout est remis en ordre et nous allons commencer à réellement faire tourner la Régie. Et dès la fin de 2002, nous aurons un solde positif et nous pensons même aller bien au-delà des 14 personnes de l'année 2000.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf un élu qui ne participe pas au vote : M. RENARD)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention du 16 novembre 1998 régissant nos relations avec la Régie de quartier Agen Sud-Est.

24 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

La Ville a fait de la lutte contre la précarité l'une de ses priorités en matière de gestion du personnel. La poursuite de ce programme de résorption de l'emploi précaire nécessite de créer :

- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (30 h/semaine)
- 1 poste d'Agent d'Entretien
- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (28 h/semaine)

Par ailleurs, l'ouverture définitive du centre nautique Aqua'Sud et la mise en œuvre des recrutements qui en découlent nécessitent de transformer :

- 2 postes d'Agents d'Entretien Qualifiés en
2 postes d'Agents d'Entretien
- 2 postes d'Agents Techniques Principaux en
2 postes d'Agents d'Entretien
- 3 postes d'Adjoints Administratifs en
3 postes d'Agents Administratifs

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- CREE

- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (30 h/semaine)
- 1 poste d'Agent d'Entretien
- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (28 h/semaine)

2/- TRANSFORME

- 2 postes d'Agents d'Entretien Qualifiés en 2 postes d'Agents d'Entretien
- 2 postes d'Agents Techniques Principaux en 2 postes d'Agents d'Entretien
- 3 postes d'Adjoint Administratifs en 3 postes d'Agents Administratifs

25 – CENTRE NAUTIQUE AQUASUD – REVISION DES TARIFS

M. ORENSTEIN - Premier Adjoint

Par délibérations en date du 18 décembre 2000 et du 25 juin 2001, vous avez fixé les tarifs du centre nautique d'AquaSud. Cet équipement fonctionne pendant cet été 2002 sur la base de ces tarifs.

Le centre nautique AquaSud fonctionnera pendant toute l'année à compter de la rentrée 2002. Il convient de réviser les tarifs applicables dès cette période afin de prendre en compte le passage à l'euro et la configuration de cet équipement qui est différente de celle de la piscine du Stadium.

De nouveaux tarifs prenant en compte le coût de cette activité pourraient être aussi proposés pour l'Aquagym. De même, des tarifs préférentiels seraient mis en place pour les adhérents des comités d'entreprises.

Par souci d'égalité des enfants vis à vis de leur taille, la gratuité pour les enfants de moins d'un mètre serait remplacée par la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Ces modifications seront applicables à compter du 14 septembre 2002

M. PINASSEAU

Je tenais à profiter de ce rapport pour vous demander si vous aviez défini une politique sportive en matière de sports aquatiques. Par exemple, qu'allez-vous faire du stadium ?

M. ORENSTEIN

Il faut savoir deux choses. La première est qu'Aquasud va pouvoir accueillir beaucoup plus d'associations sportives qu'auparavant, et nous avons déjà de très nombreuses demandes. Ensuite, nous avons réussi à recaser toutes les associations sportives qui s'entraînaient au Stadium.

Mais nous allons aussi tenter de développer Aquasud, non seulement dans un esprit compétitif mais également dans un esprit plus ludique. C'est à dire qu'il y aura les associations sportives, mais que nous développerons une politique familiale et à la journée des personnes qui viendront à Aquasud.

Nous travaillons avec le club subaquatique pour les intégrer à Aquasud, malgré un petit problème de local pour les bouteilles que nous essayons de résoudre. Et d'autres clubs seront accueillis avec le même nombre de lignes d'eau et, éventuellement, des heures supplémentaires d'entraînement.

Nous avons, d 'autre part, reçu au niveau régional une demande pour une compétition dans un bassin de 50 m. Nous réfléchissons actuellement pour voir si nous pouvons les accueillir.

M. PINASSEAU

Je complète ma question. Allez-vous fermer le stadium ?

M. VEYRET

En tant que Maire, je peux répondre. Nous avons des priorités budgétaires à assumer. Le stadium demande une remise aux normes très chère, alors que nous avons d'autres priorités de voiries, de réparations de maintenance, et un coût de fonctionnement élevé.

La réflexion n'est pas aboutie, mais nous nous acheminons vers la fermeture du stadium, au moins provisoirement, en attendant que nous ayons la capacité financière de le réouvrir.

Mais nous discutons, au niveau de l'agglomération, sur la possibilité d'y réaliser une fosse à plongée.

M. PINASSEAU

Votre réponse est satisfaisante dans la forme. Quand au fond, vous savez que je suis hostile à la fermeture du stadium, car les deux équipements sont complémentaires.

Mais puisque vous n'avez pas encore définitivement pris votre décision, je veux bien prendre rendez-vous pour discuter avec vous de toutes les conséquences de la fermeture du stadium sur la vie sportive aquatique.

M. VEYRET

J'accepte tout à fait de vous recevoir à ce sujet, surtout si vous m'apportez la possibilité de trouver 3 Millions de francs pour remettre en état le stadium, et 1,5 Million de francs pour son fonctionnement.

M. PINASSEAU

J'entends bien votre discours sur le budget. Mais surtout, vous avez d'autres priorités que le sport aquatique à Agen, vous l'avez dit très honnêtement. Car vous avez précédemment chiffré à 1,4 million le coût de fonctionnement du stadium. Or la ville d'Agen peut mettre ce 1,4 Million là ou ailleurs ; c'est une affaire de choix.

Soit vous voulez développer le sport aquatique, comme je le souhaite, soit vous faites un choix différent. Mais je serais déçu que vous n'alliez pas dans le sens que j'avais envisagé.

M. ORENSTEIN

Jean, tu as raison d'employer la première personne en disant « *j'avais envisagé* ». Car déjà avant, tu étais minoritaire dans cette prise de position vis à vis de l'ouverture du Stadium.

Quant à dire que notre politique nautique n'est pas prioritaire, je crois que cela est faux. Mais nous sommes contraints à une politique sportive très étendue. Et, sans polémiquer, dans l'état où se trouvent les établissements sportifs, il est évident que certains choix sont plus urgents que d'autres.

Et Aquasud offre une palette suffisamment large d'activités aquatiques, pour que nous puissions faire ce choix.

M. PINASSEAU

Certainement que dans la majorité municipale de l'époque, tout le monde n'était pas d'accord avec moi, comme dans cette majorité tout le monde n'est peut-être pas d'accord avec votre choix. Là n'est pas le débat.

Vous présentez un dossier aujourd'hui qui a des conséquences importantes, qui ne peuvent pas se résoudre simplement en aménageant un local pour y mettre des bouteilles de gaz pour la plongée. D'autres conséquences sont beaucoup plus importantes. C'est pourquoi M. le Maire, je souhaite que vous n'ayez pas arrêté définitivement votre position, afin que je puisse vous faire part des toutes les difficultés qui vont se poser en terme de formation BESAN, et autres. Vous ne pouvez pas vous passer des deux équipements qui sont complémentaires ;

M. VEYRET

Il y a des choix à faire en fonction de certaines priorités. L'une des priorités d'aujourd'hui est de reloger les patriotes agenais. Et donc, si j'ai 3 Millions de Francs disponibles, je préfère les mettre dans le nouveau local des patriotes agenais. La réponse est claire.

Si nous pouvons conserver le stadium, nous le ferons. Mais nous avons un espace nouveau destiné aux activités et prioritairement aux sports aquatiques, avec un bassin de 50 mètres. Nos moyens financiers ne sont pas extensibles, et je me dois de faire les arbitrages nécessaires.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE la révision des tarifs du centre nautique d'AquaSud.

TARIFS AQUA'SUD 2002

| CLE | CATEGORIES D'ELEMENTS SOUMIS AUX DROITS | DROITS A | | |
|---|--|----------|---------|----------------|
| <u>ENTREE</u> | | | | |
| RS0101 | Enfants de 6 à 16 ans, étudiants, handicapés | L'ENTREE | 2,74 | 2,70 |
| RS0102 | Adultes et + de 16 ans | L'ENTREE | 3,35 | 3,30 |
| RS0103 | Enfants de - 6 ans accompagné d'un adulte payant | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| RS0107 | Tarif 12h à 14h (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) (hors périodes de vacances) et dernière heure (tous les jours) | L'ENTREE | 1,83 | 1,80 |
| <u>LECON DE NATATION (Entrée non comprise)</u> | | | | |
| RS0201 | Enfants de 6 à 16 ans | L'UNITE | 4,57 | 4,60 |
| RS0202 | Adultes et + de 16 ans | L'UNITE | 4,57 | 4,60 |
| <u>CARTES</u> | | | | |
| RS0301 | Carte 20 entrées enfants de 6 à 16 ans, étudiants et handicapés | L'UNITE | 42,68 | 43,00 |
| RS0302 | Cartes 20 entrées adultes et + de 16 ans | L'UNITE | 53,36 | 53,00 |
| RS0303 | Cartes 20 entrées adultes 12h-14h (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) (hors périodes de vacances) et dernière heure (tous les jours) | L'UNITE | 30,49 | 30,00 |
| Proposition 1 | Carnet de 100 entrées pour CE, collectivités at associations (sur réservation) | L'UNITE | - | 200,00 |
| <u>GROUPES AGEN</u> | | | | |
| RS0401 | Couloir Gd Bassin - <i>Club</i> | L'HEURE | 7,32 | 7,30 |
| RS0402 | Couloir Pt Bassin - <i>Club</i> | L'HEURE | 3,66 | 3,70 |
| RS0405 | Centres de loisirs et associations (par personne) | L'ENTREE | 0,91 | 1,00 |
| Proposition 2 | Demi-couloir Gd Bassin | L'HEURE | - | 3,70 |
| Proposition 3 | Demi-Pt Bassin | L'HEURE | - | 7,30 |
| <u>GROUPES HORS AGEN</u> | | | | |
| RS0501 | Couloir Gd Bassin - <i>Club</i> | L'HEURE | 11,28 | 12,00 |
| RS0502 | Couloir Pt Bassin - <i>Club</i> | L'HEURE | 5,64 | 5,70 |
| Proposition 4 | Scolaires | L'ENTREE | - | 1,50 |
| RS0503 | Centres de loisirs et associations (par personne) | L'ENTREE | 1,22 | 1,50 |
| Proposition 5 | Demi-couloir Gd Bassin | L'HEURE | - | 6,00 |
| Proposition 6 | Demi-Pt Bassin | L'HEURE | - | 12,00 |
| <u>AQUAGYM</u> | | | | |
| RS0701 | Le cours (entrée comprise) | L'UNITE | 4,57 | 4,60 |
| RS0702 | Carte de 10 cours (entrée comprise) | L'UNITE | 38,11 | 38,00 |
| RS0703 | Carte de 20 cours (entrée comprise) | L'UNITE | 68,6 | 68,00 |
| Proposition 7 | Carnet de 100 cours (entrée comprise) pour CE, collectivités at associations (sur réservation) | L'UNITE | - | 260,00 |

26 – CONVENTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES

M. ORENSTEIN - Premier Adjoint

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale institue une participation des Départements aux frais de fonctionnement des équipements sportifs municipaux, du fait de leur utilisation par les collégiens. Une convention doit être conclue à cet effet entre le Département et la collectivité propriétaire des équipements.

Le Département de Lot et Garonne a décidé de mettre en œuvre cette loi et nous propose de signer des conventions pour les années 2000-2001 et 2001-2002, pour les collèges de la ville d'Agen.

Ces conventions prévoient un forfait annuel de 8003,57€ pour la piscine et un tarif horaire établi sur la base du coût de fonctionnement pour les stades, les gymnases et les salles de sport, le montant de la participation étant déterminé par le produit du tarif horaire et du nombre réel d'heures d'utilisation.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Département de Lot et Garonne relatives à l'utilisation des équipements sportifs par les collèges, pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

27 – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVE L'ASSOCIATION DES CHANTS DE GARONNE

Mme Nadège LAUZZANA, Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années, l'association « Les Chants de Garonne » se produit au Théâtre municipal d'Agen. L'association s'est aussi révélée à l'occasion de spectacles donnés dans le cadre de festivals et de la programmation culturelle de la Ville, et a en projet des créations pour les années futures.

La Ville d'Agen consciente de la qualité du travail réalisé et du succès grandissant qu'à obtenu cette association a décidé d'être partenaire en l'aidant au financement des projets de création de spectacles qui seront programmés chaque année au Théâtre municipal en contrepartie d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Parallèlement « Les Chants de Garonne » se sont donnés pour mission de donner des cours de chant soliste dans les locaux de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Agen qui contribue à faire bénéficier les élèves chanteurs d'un enseignement orienté vers le spectacle vivant.

Un premier protocole d'accord en ce sens a été signé le 22 mars 1999, et modifié par un avenant suite à la délégation de services publics à GRL Production pour la programmation du théâtre municipal.

La Ville ayant repris la gestion directe de cette programmation à compter du 1 janvier 2002, il est nécessaire de passer une nouvelle convention de partenariat culturel entre l'association « Les Chants de Garonne » et la Ville d'Agen. Cette convention précise d'autres perspectives de collaboration culturelle avec cette association, notamment sur le plan de l'intégration d'une création par an dans la saison culturelle du théâtre et sur un cycle de trois concerts par saison dans la salle des Illustres de la Mairie d'Agen.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec l'association « Les Chants de Garonne ».

28 – MUSEE DES BEAUX ARTS – DONATION DE DEUX ŒUVRES D’ART PAR L’ARTISTE PIERRE PATUREAU

M. COUDERC, Adjoint au Maire

Le peintre Pierre PATUREAU, artiste aquitain, a présenté au Centre Culturel au mois d’avril une rétrospective de son œuvre. Cet artiste expose régulièrement dans les plus grandes capitales d’Europe comme Paris, Madrid, Bruxelles, Munich, ainsi qu’en Amérique du Sud à Sao Paulo et Carracas. Son inspiration le rapproche du peintre anglais TURNER.

A Agen, cet artiste a été particulièrement séduit par la qualité de l’accueil de notre public et en remerciement a souhaité faire un don de deux œuvres à notre Musée des Beaux-Arts. Il s’agit de l’huile sur toile « Allons-y » réalisée en 1990 où l’artiste utilise sa technique au couteau pour décrire un paysage incertain dans les tons bleu et vert avec deux figures esquissées au premier plan et de l’huile sur toile « Flamboiement » réalisée en 2001 dans les tons rouge et or, l’artiste utilisant la même technique picturale pour peindre un monde où alternent clartés chatoyantes et nuées sombres.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L’UNANIMITE

ACCEPTE la donation de deux œuvres de Pierre PATUREAU qui seront inscrites à l’inventaire du Musée des Beaux-Arts de la Ville d’Agen.

29 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme HENRY, Conseillère municipale

Plusieurs associations ont sollicité une aide financière de la Ville d'Agen.

Après examen des demandes je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer les subventions suivantes :

SPORT

| NOM DE L'ASSOCIATION | Montant Euros | OBJET |
|-----------------------|------------------|---|
| Full Contact | 450 | Subvention ordinaire |
| Kung Fu | 450 | Subvention ordinaire |
| Randonnez Jeunesse | 450 | Subvention ordinaire |
| Guidon Agenais | 700 | Subvention exceptionnelle : championnat interregional des féminines sur route |
| Rodrigues Tennis Club | 610 | Subvention exceptionnelle (fournitures et matériaux) |
| Patriotes agenais | 915 | Subvention exceptionnelle : finale des championnats de France de gymnastique les 8 et 9 juin à Dunkerque |

SOCIAL

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT | OBJET |
|----------------------------|---------|---|
| Comité des Œuvres Sociales | 632 | Complément à la subvention ordinaire attribuée au BP |

HUMANITAIRE

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT | OBJET |
|----------------------|---------|---|
| Aides Aquitaine | 763 | Subvention exceptionnelle aide au déménagement |

DIVERS

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT | OBJET |
|--|---------|--|
| C.J.D. (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) | 1 000 | Subvention exceptionnelle : manifestation du 26/04/2002 "Rythmes de vie et Performances individuelles" |
| Association Gravier les Iles (A.G.I.) | 200 | Subvention ordinaire |

COMMERCE

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT | OBJET |
|---|---------|---|
| Ass. Commerçants Artisans et Industriels de la Porte du Pin | 2 300 | Subvention exceptionnelle : organisation 3 ^{ème} Pin Gourmand du 14 au 22/09 autour du "Jardin du Pin" |

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT | OBJET |
|--|---------|---|
| A.N.A.C.R. | 76 | Subvention ordinaire |
| Anciens combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur | 76 | Subvention ordinaire |
| P.G.C.A.T.M. (Prisonniers de Guerre Combattants Algérie Tunisie Maroc) | 76 | Subvention ordinaire |
| Amis de la Résistance | 76 | Subvention ordinaire |
| F.N.A.C.A. | 76 | Subvention ordinaire |
| Le Souvenir Français | 305 | Subvention exceptionnelle : voyage collégiens agenais à Oradour sur Glane |

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ATTRIBUE les subventions ci-dessus

2/- IMPUTE ces dépenses au :

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

ARTICLE 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Sur les crédits prévus au BP :

| | |
|--|---------|
| Fonction 415 : sports | 3 575 € |
| Fonction 94 : Aide au Commerce et aux services marchands | 2 100 € |

Sur les crédits prévus en DM 1 :

| | |
|--|---------|
| Fonction 524 : autres interventions sociales | 2 080 € |
| Fonction 025 : aide aux associations (non classées ailleurs) | 1 200 € |
| Fonction 94 : Aide au Commerce et aux services marchands | 200 € |

30 – AVENANT A LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE BOE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

En 1979, lors du transfert du siège social de la caisse régionale de crédit agricole d'Agen vers la commune de Boé, les deux villes, par délibérations, ont décidé de répartir le produit de la taxe professionnelle de cet établissement entre Agen (80%) et Boé (20%).

Cette clé de répartition a été modifiée par avenant du 21 mars 1997 à savoir 65% pour la commune d'Agen et 35% pour celle de Boé et un terme a été fixé pour cette convention. Elle prend fin en 2007.

Par courrier en date du 1^{er} mars 2002, la ville de Boé a saisi la ville d'Agen en faisant référence à l'article 2 de l'avenant de la convention de 1997 qui stipule que : « *La présente convention pourra être renégociée de façon anticipée, après accord des deux parties, dans le cas où les deux communes prendraient acte de modifications substantielles en matière d'intercommunalité ou de règles de financement des collectivités locales.* ».

A compter de 2000, l'instauration de la taxe professionnelle unique sur l'agglomération d'Agen (dont font partie les deux communes), redistribue le produit fiscal entre d'une part, les communes qui conservent uniquement les « taxes ménages » et la communauté d'agglomération d'Agen d'autre part qui perçoit seule le produit de la taxe professionnelle.

Dans ce contexte, les communes d'Agen et de Boé ont décidé d'un commun accord de substituer à l'ancienne clé de répartition un versement forfaitaire dégressif qui prendra effet à compter de l'année 2000 et ce jusqu'en 2007 selon les montants indiqués dans l'échéancier ci-après.

| Années | Montants en Euros |
|---------------|------------------------------|
| 2000 | 196 958 |
| 2001 | 200 184 |
| 2002 | 136 000 |
| 2003 | 98 000 |
| 2004 | 70 000 |
| 2005 | 47 000 |
| 2006 | 33 000 |
| 2007 | 21 000 |
| Total | 802 142 |

La réalisation de cet accord participe de la solidarité nouvelle qui s'établit entre les communes membres de la communauté d'agglomération.

M. DIONIS DU SEJOUR

M. le Maire, ce rapport nous surprend. En effet, lorsque nous avons étudié le sujet avec la C.A.A. ; il paraissait très clair que le type d'accord entre Agen et Boé ne rentrait pas dans la redéfinition, et qu'il courrait jusqu'à son terme en 2007.

Je vous rappelle que la commune de Boé a été la grande bénéficiaire de tous les changements intervenus, tout simplement parce qu'à Boé se trouve la zone industrielle, et que la fixation de l'allocation compensatrice à Boé partait des bases déclarées sur la zone industrielle. Auparavant, il y avait un reversement qui ne laissait que 35 % à la ville de Boé.

Nous sommes donc très surpris par ce nouvel accord dont nous ne comprenons pas bien le sens. Peut-être s'inscrit-il dans une négociation plus globale, mais je me souviens que lors des premières négociations, il avait été dit avec Christian Dezalos que le terme de 2007 serait respecté sur la répartition 50 % - 50 %.

Je ne vois donc pas pourquoi nous faisons ce cadeau à Boé, qui a été la grande gagnante lors de la redistribution intervenue lors de l'instauration de la loi Chevènement. Il s'agit d'un problème technique et j'aimerais qu'en commission des finances, nous puissions examiner ce problème dans le détail et voir si, réellement, la ville d'Agen était juridiquement contrainte de revenir sur un de ses contrats. Car il y avait un contrat ; pourquoi ne l'a-t-on pas fait jouer jusqu'au bout ?

M. VEYRET

Je vais vous répondre. Tout d'abord, depuis l'année 2000, la ville de Boé ne verse plus la taxe professionnelle puisqu'elle est, depuis lors, dans une situation conflictuelle avec la ville d'Agen et qu'elle est entrée dans un système de contentieux. Donc, lorsque nous avons repris le dossier, Boé avait déjà deux ans de retard dans le versement de la taxe professionnelle.

Nous avons pris l'attache des juristes de la Ville, qui ont répondu que le risque existait. A nous de voir s'il valait mieux un bon procès qu'un bon accord. Nous avons choisi l'accord, mais nous ne l'avons pas négocié contre n'importe quoi.

Lorsque la ville d'Agen a transféré l'enseignement supérieur à la communauté d'agglomération, nous nous sommes mis d'accord sur la proratisation de la charge. Et il était fondamental que le premier transfert puisse se faire dans ce sens, car il va créer un précédent sur l'ensemble des transferts de charges que nous allons être amenés à négocier au niveau de la C.A.A.

Sur l'enseignement supérieur, il n'y a donc transfert que de 50 % de la ressource, et nous conservons les autres 50 %. Si vous multipliez cela par le nombre d'années, vous pouvez constater que nous sommes parfaitement équilibrés, ne serait-ce que sur l'exercice 2007. Et, de plus, nous sommes parés pour le futur qui a fait partie de la négociation.

M. DIONIS du SEJOUR

Même si elle a changé de Maire qui est un peu moins négociateur ou « maquignon » que le précédent, la commune de Boé a un passé en matière de contentieux et de négociations tordues. La dernière fois, sur ce problème précis, la ville d'Agen l'a amenée jusqu'au mandatement d'office prononcé par le Préfet de l'époque, M. Dieffenbacher.

Nous sommes encore dans une tradition de la ville de Boé, qui est une tradition –je m'excuse- de maquignonnage. Vous nous expliquez que vous avez obtenu cela contre la proratisation de l'enseignement supérieur alors que nous l'aurions, de toute façon, obtenue.

Vous aviez un contrat en bonne et due forme. Il fallait le pousser jusqu'au bout, et jusqu'au mandatement d'office comme l'avait fait la municipalité Chollet. Et vous auriez vu que la municipalité de Boé aurait calé.

C'est donc une négociation de dupes, et nous voterons contre ce rapport.

M. VEYRET

Vous parlez d'une négociation de dupes. Je vous rappelle que vous êtes passés en T.P.U., ce qui a modifié complètement les relations à l'intérieur de l'agglomération. Nous étions en situation de contentieux, et depuis deux ans, nous ne recevions pas la recette car le contentieux se préparait déjà avec le Maire précédent, le fameux « maquignon » dont vous parlez.

Quant à me dire que vous aviez préparé la négociation pour le transfert de l'enseignement supérieur, arrêtez de dire n'importe quoi. Car lorsque nous nous sommes trouvés face aux autres communes, nous avons eu grand mal à leur faire comprendre que nous ne voulions pas prendre en charge la totalité mais seulement 50 %.

Nous avons dû négocier et nous avons obtenu un accord très favorable, non seulement pour l'enseignement supérieur mais aussi demain pour le transfert de la piscine, le transfert de l'école de musique. Car tout en conservant la ressource, nous avons mis en place un principe ; et ce principe, vous ne l'aviez pas mis en place lorsque vous avez créé les statuts de la communauté d'agglomération.

La réalité est là. Si vous aviez créé, dans les statuts de l'agglomération, des règles simples en évitant de la déshabiller complètement dès le départ, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui. Aussi, nous négocions pas à pas. Nous arrivons à calmer cette communauté d'agglomération dont je vous rappelle qu'à l'époque où vous étiez aux affaires, nous nous retrouvions dans une situation conflictuelle sur chacun des dossiers.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Et avec le Président de la C.A.A. -qui est membre de ce conseil-, nous déminons ensemble chaque dossier. Et je trouve que nous nous

en tirons assez bien. Sur l'exercice, entre le manque à gagner d'un côté et le gain de l'autre, nous sommes en équilibre.

Lorsqu'un transfert de charges se fait dans la communauté d'agglomération, il est inscrit définitivement dans le budget tout au long de la vie de cette commune. Et à partir de 2007, nous allons commencer à en tirer les fruits, car nous allons bénéficier de la moitié de ce que nous mettons au niveau de l'enseignement supérieur, et qui sera conservé dans le budget de la ville.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, vous dites des contre-vérités. L'enseignement supérieur faisait partie des statuts de la communauté de l'agglomération. La ville d'Agen était engagée sur l'enseignement supérieur par convention jusqu'en 2001. Donc après 2001, la ville n'était plus engagée et avait donc toutes les cartes en main pour négocier.

Et vous voulez que nous vous applaudissions parce vous avez négocié 50 % le coût de l'enseignement supérieur et que vous avez laissé filé un contrat en béton entre la ville d'Agen et la ville de Boé ? Non, je m'excuse. C'est une négociation de dupe et l'opposition municipale votera contre.

M. VEYRET

Vous pouvez voter contre. Mais puisque vous êtes aujourd'hui législateur, je vous conseille de bien lire la Loi. Vous y verrez que le transfert de charges vers la Communauté d'agglomération doit s'accompagner de l'ensemble du transfert de la ressource. Donc, le transfert de ce qui nous restait de l'enseignement supérieur vers la C.A.A. devait normalement faire baisser le budget de la Ville d'Agen de 1,5 Million de francs : il ne baissera que de 750 000 Francs. Si vous estimez que cela est une négociation de dupes, c'est que nous ne comptons pas de la même façon.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 VOIX CONTRE

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au partage de la taxe professionnelle de la caisse régionale de crédit agricole.

31 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM AGEN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS RUE DE CARTOU A AGEN

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 18 mars 2002, le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HLM Agen-Habitat a adopté les marchés de travaux et le plan de financement permettant la réalisation de l'opération citée en objet.

Cette réalisation amène l'OPM HLM. Agen Habitat à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts : l'un de 1 437 000 € pour la construction de 12 logements individuels et 6 logements collectifs et l'autre de 72 000 € pour la réalisation de 4 logements individuels.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ces prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1° Prêt locatif à Usage Social pour 12 logements individuels et 6 logements collectifs

- Nature du prêt : P.L.U.S.
- Montant du prêt : 1 437 000 €
- Durée : 35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,20 % l'an (révisable)
- Différé d'amortissement : 1 an
- Taux de progression des annuités : 0,20 % l'an
- Préfinancement : Sans
- Révisabilité des taux d'intérêts : en fonction de la variation du taux et de progressivité du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Echéances : Annuelles

2° Prêt Locatif Aidé d'Intégration pour 4 logements individuels

- Nature du prêt : P.L.A.I.
- Montant du prêt : 72 000 €
- Durée : 35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,70 % l'an (révisable)
- Différé d'amortissement : 1 an
- Taux de progression des annuités : 0,20 % l'an
- Préfinancement : Sans
- Révisabilité des taux d'intérêts : en fonction de la variation du taux et de progressivité du Livret A
- Echéances : Annuelles

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur aux dates d'effet des contrats de prêts.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf un Elu qui ne participe pas au vote –M. Dionis du Séjour)

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un Prêt Locatif à Usage Social de 1 437 000 € et d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration de 72 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 2 - Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

32 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 2 avril 2001 vous avez fixé le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié le mode de calcul des indemnités des Adjointes ; celles-ci sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (I.B. 1015) alors qu'elles étaient auparavant fixées en pourcentage de l'indemnité du Maire.

A la Ville d'Agen, la population étant comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction, pour le Maire, est normalement égal à 90 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015 de la fonction publique ; il est de 33 % pour les Adjointes.

La Ville d'Agen ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, le taux maximal applicable au Maire et aux Adjointes peut être porté au taux maximal applicable aux communes dont la population est comprise entre 49 999 et 99 999 habitants. Ce taux est de 110 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015, pour le Maire, et il est de 44 % pour les Adjointes.

Par ailleurs, au titre de commune, chef lieu de département, l'indemnité du Maire et celle des Adjointes peuvent être majorées d'un montant égal à 25 % de l'indemnité maximale applicable aux communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

Une indemnité peut aussi être versée aux Conseillers municipaux ayant une délégation du Maire, dans la limite globale de l'enveloppe fixée pour le Maire et les Adjointes.

M. MAUROUX

Je ne vais absolument pas contester le montant des indemnités des élus de cette assemblée, car je pense qu'il est bon de tout mettre tout en œuvre pour que les élus puissent consacrer la plus grande partie de leur temps à la gestion municipale. Et les indemnités y contribuent.

Cependant, il convient que ces indemnités soient distribuées dans la plus grande clarté. Et dans ce domaine, j'ai quelques regrets à formuler.

Tout d'abord le regret que ce rapport ait été présenté dans la précipitation, ce qui nous a empêché de l'étudier, d'apprécier son incidence financière –qui ne doit pas

être négligeable, surtout après ce que nous a dit M. Dourneau tout à l'heure-. Enfin, cela aurait permis d'éviter certaines erreurs de forme qui vont nous empêcher de voter ce rapport ce soir.

J'ai eu des difficultés, au niveau de la Mairie, à obtenir des précisions sur le montant exact des indemnités de chacun des élus. Je suis donc allé consulter la Loi de proximité et j'y ai trouvé, dans l'article 78 qui traite des indemnités de fonction : « *toute délibération du conseil municipal, concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres, est accompagné d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.* » Or, ce tableau n'est pas joint au rapport. Donc, nous ne pouvons pas le voter puisqu'il n'est pas conforme à la Loi que je tiens à votre disposition.

M. QUERBES

Rappelons que nous venons de voter le compte administratif. Et c'est l'un des rares moments où les élus peuvent demander l'ensemble des explications et des documents comptables sur l'activité communale. Il vous était donc parfaitement loisible d'obtenir les renseignements sur les mandatements réalisés sur les indemnités d'adjoints et de maire. C'est un moment important qu'il faut mettre à profit.

L'avantage de cette Loi, -même si à mon avis elle n'est pas allée jusqu'au bout-, est de permettre à tout citoyen d'exercer un mandat d'élu. Et cela doit se traduire notamment par l'indemnité accordée aux fonctions exercées dans le cadre d'un conseil municipal. Et je suis très favorable au fait que l'on adopte le petit pas effectué par cette Loi.

M. MAUROUX

Ce n'est pas sur les montants que nous ne sommes pas d'accords, mais sur la forme car la loi prévoit qu'un tableau récapitulatif doit être joint au rapport.

M. QUERBES

Vous trouverez dans le compte administratif le montant global des indemnités versées aux élus.

Concernant le rapport de ce soir, je peux vous dire les montants affectés :

- l'indemnité du Maire est de 4 719,79 €
- l'indemnité du Premier Adjoint est de : 1 300,17 €
- l'indemnité des autres Adjoint est de :974,95 €
- et l'indemnité des Conseillers municipaux délégués est de : 802,18 €

M. VEYRET

Vous avez oublié de préciser que si ce rapport passe ce soir, la raison en est que nous avons trois mois, après la promulgation de la loi, pour le faire passer en conseil municipal.

En ce qui concerne le coût, il y aura 9 000 € de moins que ce qui est prévu dans la loi, puisqu'il y a 3 000 € par mois qui ne sont pas répartis, puisque les indemnités se situent en dessous du plafond légal.

M. DOURNEAU

Je voudrais vous dire que, dans le rapport, vous avez toutes les explications mais en pourcentages. Alors, que dit la Loi, précise t-elle qu'il faut montrer un tableau en euros exactement ?

M. VEYRET

Des indices ont été donnés. Mais nous devons également joindre l'annexe que l'on vient de me communiquer. Nous allons vous la distribuer et nous la joindrons au compte rendu.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

1/- FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2002, l'indemnité de fonction du Maire de la Ville d'Agen à 110 % du traitement afférent à l'indice brut 1015 de la fonction publique.

2/- MAJORE cette indemnité d'un montant égal à 25 % de l'indemnité applicable aux communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

3/- FIXE les indemnités de fonction des Adjointes dans la limite de l'enveloppe légale applicable à notre collectivité :

- 36,50 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015 de la fonction publique, pour le Premier Adjoint ;
- 27,37 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015 de la fonction publique, pour les autres Adjointes.

4/- FIXE les indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués à 22,52 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015 de la fonction publique.

5/- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal :

- chapitre 65 : autres charges de gestion courante
- article 6531 : indemnités
- fonction 020 : administration générale de la collectivité

6/- ANNEXE à la présente délibération, en application de l'article L 2123-20-1-II, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à l'ensemble des membres du Conseil municipal

**INDEMNITES DES ELUS
à compter du 1^{er} juillet 2002**

MAIRE :.....4 719,79 € (brut)

1^{er} ADJOINT :.....1 300, 17 € (brut)

2^{ème} au 11^{ème} ADJOINT :..... 974,95 € (brut)

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES : 802,18 € (brut)

Ce conseil municipal est terminé. Le prochain Conseil aura lieu le 23 septembre.
Bonsoir à tous et bonnes vacances.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Naziha BORIES-MATALLAH